



Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sûreté Maritimes et le Développement en Afrique



LOMÉ, TOGO
DU 10 AU 15
OCTOBRE 2016

Bienvenue
au Togo, pays
de paix et
d'hospitalité



© ACP Partners

Togo Spécial 55e

GRAND QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 9894

Lundi 17 Octobre 2016

200 francs

SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SECURITE ET LA SÛRETE MARITIMES ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

LA CHARTE DE LOMÉ ADOPTÉE ET SIGNÉE SAMEDI



DEPANNAGE
REMORQUAGE
GRATUITS

FAITES CONFIANCE AU LEADER

NSIA
AUTO

Tél : (228) 22 20 81 50 / 22 20 81 51 / 22 23 49 00

NSIA Assurances Togo : Rue Brazza (Derrière la Grande Poste), BP 1120 Lomé, Togo

NSIA, le vrai visage de l'assurance et de la banque.

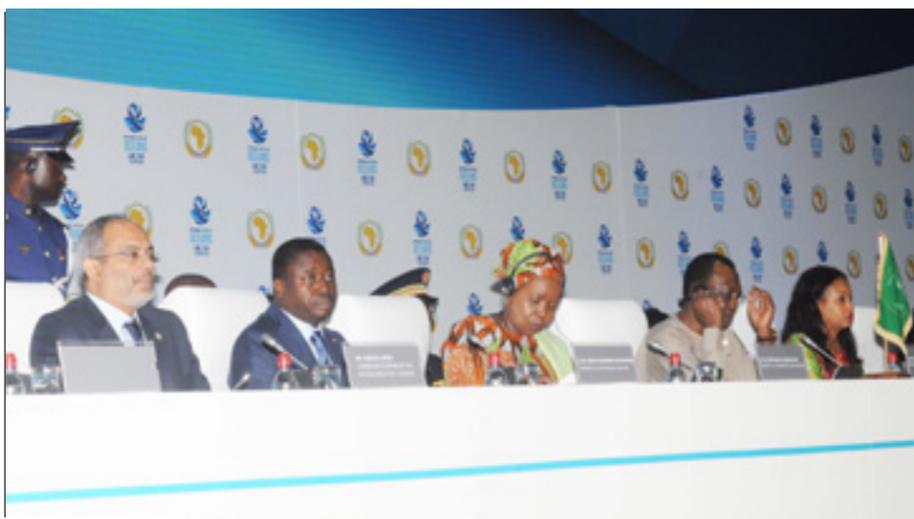




SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SECURITE ET LA SURETE MARITIMES ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

La Charte de Lomé adoptée et signée samedi

Lomé, la capitale togolaise a encore marqué d'un sceau indélébile son nom dans les annales d'or de l'Union Africaine (UA), à travers l'adoption de «*la Charte de Lomé*», relative à la sécurité et à la sûreté maritimes et au développement en Afrique. L'adoption de cet instrument juridique de mutualisation des efforts et moyens, pour une lutte coordonnée contre des crimes commis dans les océans et mers africains, est intervenue, samedi à Radisson Blu Hôtel 2 Février, à l'issue d'un sommet extraordinaire de l'UA, ayant regroupé plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement autour de cette thématique. Hautement historique, au regard de ses objectifs qui touchent à la fois la sécurité et le développement, cette Charte fait de Lomé la ville panafricaine de référence, pour avoir eu l'honneur, d'accueillir l'Acte constitutif de l'UA. Le document adopté et signé, tout en restant ouvert à d'éventuelles modifications visant à prendre en compte des volets non suffisamment couverts, se veut un instrument juridique contraignant. Il témoigne de l'engagement des peuples africains, au plus haut niveau, à traquer les criminels opérant dans les eaux africaines, jusqu'à leur dernier retranchement, et à les réprimer avec une flagelle collective qu'est cette Charte africaine. De la piraterie à la pollution des espaces marins, en passant par la pêche illicite les trafics de drogues, de stupéfiants et d'êtres humains, l'Afrique compte, à travers cette Charte de Lomé, parler d'une seule voix dans la lutte contre ces fléaux. Elle veut surtout par des initiatives innovantes, tirer meilleur profit des immenses ressources marines, par le biais de la promotion de l'économie bleue, un secteur d'avenir dans les plans de développement et d'éradication de la pauvreté.



Le président Faure Essozimna Gnassingbé (2^e de la gauche) à l'ouverture du sommet.



Le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale (1^{er} et 2^e de la droite) et diverses autres personnalités à la cérémonie.

Le sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, ouvert lundi, a connu son épilogue samedi, à Lomé, avec la session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Cette rencontre des sommets africains a été dirigée par le président en exercice de l'UA, M. Idriss Deby Itno, aux côtés de ses pairs africains dont le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé. Les travaux ont débouché sur

l'adoption et la signature de la «*Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique*». La signature de ce document est un grand succès pour la diplomatie togolaise qui se veut pragmatique, volontariste et efficace, sous l'impulsion du président de la République. Au total, 30 des 54 pays africains ont adopté la Charte de Lomé. Elle se veut un cadre juridique de coopération et d'harmonisation des actions pour réprimer les actes de piraterie, les trafics

illicites de tous genres par voie maritime et la pollution des eaux.

La signature de la Charte, un grand succès

La Charte de Lomé est assortie de la création d'un fonds spécial devant permettre de mieux contrôler et surveiller les côtes africaines qui représentent un espace de 600 000 km. En dehors de son aspect sécuritaire, cette Charte, a pris en compte le volet développement. Dans ce sens, le document, une fois

mis en vigueur permettra de faire de l'espace maritime le levier principal du développement économique et social de l'Afrique. De ce fait, l'accent est mis sur les immenses ressources des espaces marins qui sont peu ou pas du tout exploitées. Il faut donc explorer les voies et moyens pour créer davantage de richesses avec ces ressources. L'on pense, notamment, à la création de nouveaux emplois et au développement de l'industrie maritime, mieux à la promotion de l'économie bleue. Pour ce

faire, la formation des compétences dans le secteur est retenue. Du reste, la charte de Lomé est un document ouvert à la perfection. Dans ce sens, le président tchadien, M. Idriss Deby Itno, en clôturant les travaux, a qualifié l'adoption de cette Charte comme étant une décision «*sage et consensuelle*», mais surtout «*courageuse*». «*Je vous félicite de l'option courageuse que vous avez choisie pour avancer, en adoptant la Charte, avec la possibilité de l'enrichir et de la consolider ul-*

térieurement par des annexes ou protocoles additionnels, en vue d'y inclure les aspects peu ou pas couverts. Cette approche dynamique nous permettra de relever, de façon durable, tous les défis actuels et futurs liés à la problématique de la protection de l'espace maritime», a-t-il souligné. Selon lui, c'est l'aboutissement heureux d'un long processus. «*Les résultats auxquels nous sommes parvenus, au cours de cette session extraordinaire,*

(Suite P. 4)

EDITORIAL

Le pari du 15 octobre 2016

(Par Remy Banafey ASSIH)

L'Union Africaine vient de se doter d'une Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes

L'acte 1 de cet événement historique a été posé samedi à Lomé avec l'adoption et la signature des documents par les chefs d'Etat africains.

Le grand mérite revient au président Faure Essozimna Gnassingbé qui en avait depuis longtemps mûri l'idée. Avec beaucoup de clairvoyance, de lucidité, de courage et de patience, il est parvenu à fédérer les points de vue de ses pairs du continent autour de sa vision.

En dehors de quelques acteurs hélas ! locaux, mais souvent coutumiers de la discorde qui ont boudé la manifestation en écumant non pas les mers, mais de rage, le peuple togolais est à la fois fier et honoré d'avoir organisé et accueilli avec manière, ce sommet extraordinaire sur la Terre de nos aïeux.

Les pays africains du Golfe de Guinée particulièrement, et collatéraux par extension, ont compris et souscrit globalement à cette vision du président Faure. Dès lors qu'il s'agit d'une lutte, d'un combat somme

toute commun contre un ennemi commun, d'une lutte pour le progrès et le développement de l'Afrique : Le terrorisme des mers qui se ramifie et se développe avec le temps comme une hydre et dont les pirates écument indistinctement mers et océans.

Le 15 octobre 2016, un pas a été posé et même franchi. L'essentiel est fait. L'important il est vrai, reste la ratification. A ce sujet, s'il faut nourrir quelques craintes sur les hésitations des uns et les atermoiements des autres qui peuvent venir rabougir l'élan de Lomé, toute œuvre est perfectible avec le temps.

Le pari de Lomé est gagné. Avec la Charte de Lomé, l'Afrique sécurisée, arrimera à bon port en toute sûreté. Par la volonté commune des chefs d'Etat du continent pour le développement, le progrès et la prospérité partagée de leurs peuples respectifs.

R. B. A.

La Charte de Lomé adoptée et signée samedi



Les travaux débutés par l'exécution de l'hymne de l'UA.



Vue partielle des chefs d'Etat et de gouvernement au sommet extraordinaire de l'UA.

Session à huis clos des dirigeants africains.

(Suite de la P. 3)
montrent notre capacité et notre engagement à nous mobiliser pour faire face aux multiples défis mettant en danger notre continent. Cet élan de compréhension, d'unité et de solidarité dans l'action est indispensable, car l'avenir de notre continent en dépend », a fait valoir le président en exercice de l'UA. Il a insisté sur l'entrée en vigueur de la Charte, en faisant savoir : « L'adoption de la Charte de Lomé n'est qu'un premier pas d'une nouvelle étape dans sa mise en

œuvre. Notre volonté première de nous doter de cet instrument juridique devrait aussi se traduire par notre détermination à la rendre applicable et opérationnelle, en accélérant sa ratification. Dans cette perspective, je vous invite à faire de l'entrée en vigueur de la Charte un objectif primordial, si vous voulez vous attaquer dans l'immédiat aux menaces pesant sur l'espace maritime africain ».

A l'ouverture déjà, le président Deby Itno avait remercié le chef

de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé pour ses initiatives et investissement personnels, dans la mise en route et le suivi du projet de la Charte sur la sécurité maritime. Il a rappelé que sur 54 pays que compte l'Afrique, 38 sont côtiers et plus de 90 % des importations et exportations africaines transitent par les mers. Selon lui, la zone maritime africaine, de par ses potentialités économiques, est un espace vital pour l'Afrique. Mais, malheureusement, cette zone tend à devenir un

lieu de prédilection des activités criminelles de tous genres, en particulier, la piraterie, le vol à main armée, les trafics et la pêche illicites, le déversement des déchets toxiques...

Ces activités ont sérieusement mis à mal la liberté de navigation bien au-delà de l'Afrique, tout en portant atteinte à la stabilité et à la sécurité des Etats côtiers affectés, ainsi qu'aux victimes innocentes.

De ce fait, l'entrée en vigueur de la Charte de Lomé « marquera, sans nul doute, une nouvelle

étape décisive dans la dynamique de préservation de l'environnement marin sous toutes ses formes et de développement d'une croissance durable pour notre continent ».

La Charte de Lomé dans la dynamique des autres initiatives

Dans son allocution de bienvenue, le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est dit ému par ce sommet de Lomé, rappelant qu'en ces mêmes lieux, il y a 16 ans, d'illustres

dirigeants de notre continent portaient sur les fonts baptismaux l'Union Africaine. Avec le présent sommet, a-t-il souligné, « nous poursuivons la quête, entamée ensemble plusieurs années en amont, visant à offrir aux filles et fils de notre continent un cadre d'épanouissement sécurisé, prospère et intégré. Un tel cadre englobe nécessairement les terres et les mers. Dans ce contexte, l'unique possibilité pour l'Afrique de pouvoir prendre son destin en

(Suite P. 7)

Bref aperçu de la «Charte de Lomé»

La « Charte de Lomé » sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique que les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont adopté samedi 15 octobre 2016, à l'issue de leur session extraordinaire, est un instrument juridique important et fondamental pour l'avenir du continent. Ceci, en termes de recherche de la paix, de sécurité, de sûreté et aussi pour la stabilité, la protection de l'environnement marin et la facilitation du commerce dans l'espace maritime ainsi que pour le développement de chaque pays. Le document comporte, sur la base de son préambule, 56 articles répartis en sept chapitres.

Le chapitre premier sur les «dispositions générales» (4 articles), est consacré aux «définitions des terminologies propres au secteur maritime, aux sigles et au champ d'application de la présente Charte». Le chapitre 2 propose des «mesures» et «exhorte chaque Etat partie à s'y engager». Il comporte sept articles. Le Chapitre 3, axé sur « la gouvernance maritime », compte également sept articles, alors que les chapitres 4 et 5 sur «le développement de l'économie bleue marine» et sur la «coopération» en comptent chacun onze. Quant aux chapitres 6 et 7 sur la

«surveillance et contrôle» et «dispositions finales», ils comportent respectivement 5 et 10 articles.

Le texte est disponible en arabe, anglais, français et espagnol.

Cet instrument juridique important traduit la volonté politique des dirigeants africains à se doter d'une stratégie concertée pour combattre efficacement le fléau que constituent la piraterie et autres actes criminels en mer. La Charte de Lomé vient conforter, par ailleurs, les acquis des premières initiatives menées sur le sujet par les chefs d'Etat du continent, notamment, lors des sessions de Yaoundé au Cameroun en juin 2013, et de Mayet, aux Seychelles, en février 2015.

La «Charte de Lomé» sur la sécurité et la sûreté maritimes est assortie d'une feuille de route pour le suivi de la mise en œuvre.

Le Togo entre ainsi dans l'histoire continentale et mondiale, grâce à ses efforts soutenus pour contribuer à faire de l'espace maritime, l'un des principaux leviers du développement socio-économique de l'Afrique, en particulier, et du monde, en général. Ce que toutes les parties prenantes à ce sommet de Lomé ont reconnu et fortement salué.

Discours du chef de l'Etat à l'ouverture du sommet extraordinaire de l'UA

Excellence Monsieur le président Idriss Deby Itno, président de la République du Tchad et président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine

Madame et Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement,

Chère sœur et chers frères,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégations,

Madame la présidente de la Commission de l'Union Africaine, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma,

Monsieur le représentant du Secrétaire général des Nations Unies, Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique,

Mesdames et Messieurs les représentants des pays amis de l'Afrique

Monsieur le premier ministre

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Madame et Messieurs les présidents des Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Honorables députés à l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations régionales et internationales,

Vénérés chefs traditionnels,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs

Je voudrais, au nom de l'ensemble de mes concitoyens et tout particulièrement des populations de Lomé ainsi qu'en mon nom propre, vous souhaiter à toutes et à tous une chaleureuse et cordiale bienvenue en terre togolaise.

Nous ressentons comme un honneur et un immense privilège, la décision qu'a prise

notre organisation panafricaine de confier à Lomé, la capitale du Togo, l'accueil de ce sommet extraordinaire consacré à la Sécurité et à la Sûreté Maritimes et au Développement en Afrique.

Et, comment ne pas éprouver une certaine émotion en pensant qu'en ces mêmes lieux à Lomé, il y a 16 ans, d'illustres dirigeants de notre continent portaient sur les fonts baptismaux, l'Union Africaine ?

A cet instant, je voudrais adresser mes remerciements à tous, chefs d'Etat et de Gouvernement, chefs de délégations, représentants des organisations régionales et internationales, experts, vous qui nous faites l'amitié d'être présents à Lomé pour prendre part à ce sommet.

Je souhaite à toutes et à tous un agréable séjour et j'espère, qu'au-delà des importantes délibérations qui nous rassemblent, chacun de vous trouvera le temps de découvrir notre capitale et ses environs.

Mesdames et Messieurs,
Chers frères et sœurs d'Afrique,
Chers amis de l'Afrique

Notre continent s'est donné rendez-vous ici, dans sa volonté de faire face, unie et solidaire, à un défi contemporain majeur : celui de la protection des mers et des océans ainsi que la préservation et l'exploitation judicieuses des potentialités et des ressources dont ils regorgent, dans un environnement en proie à l'insécurité persistante et aux trafics en tous genres.

Les nouvelles menaces proviennent, pour l'essentiel, de la piraterie et des entreprises criminelles. Mais, la mer pâtit aussi du non-respect des



Le président Faure Gnassingbé : «La nouvelle frontière de la renaissance africaine pour une prospérité partagée fondée sur la sécurité et la sûreté maritimes ouvre sur le monde que nous voulons libéré de la pauvreté, de la peur et de la violence». (Photo EDJEU et ONOUADJE).

limites de l'exploitation de ses richesses. L'activité des populations riveraines et côtières, lorsqu'elle n'est pas inscrite dans une perspective durable, porte également atteinte à l'environnement marin et à sa biodiversité.

Avec la tenue du présent sommet de l'Union sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, nous poursuivons la quête, entamée ensemble plusieurs années en amont, visant à offrir aux filles et fils de notre continent un cadre d'épanouissement sécurisé, prospère et intégré. Un tel cadre englobe nécessairement les terres et les mers.

Dans ce contexte, l'unique possibilité pour l'Afrique de pouvoir prendre son destin en mains repose sur une approche coordonnée aux niveaux régional et continental, avec une appropriation des réponses à cette problématique. A cet égard, nous ne sommes pas restés inactifs, loin s'en faut.

Sans prétendre à l'exhaustivité, je voudrais notamment rappeler l'important sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du Golfe de Guinée, sur

la sûreté et la sécurité maritimes à Yaoundé en 2013.

Je tiens également à relever que l'engagement et les efforts de la Commission de l'Union, nous ont permis d'adopter à Addis-Abeba, en janvier 2014, la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 ; point que la République du Congo avait inscrit à l'ordre du jour.

Plusieurs réunions ministérielles se sont aussi tenues depuis, notamment aux Seychelles en février 2015 et tout récemment à l'île Maurice le mois dernier.

Madame, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Chers participants,

J'ai espoir que, réunis en sommet extraordinaire à Lomé aujourd'hui, dans le prolongement de ces initiatives, nous marquerons une progression notable dans la lutte contre les menaces à la sécurité maritime, pour en prévenir l'expansion et faire des mers et océans un espace propice au développement de l'Afrique et non plus des zones classées uniquement en fonction des risques qu'elles présentent.

A la croisée des engagements auxquels

nous avons souscrit, aux termes de la stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, se trouve pour nos Etats un impératif : celui de les traduire en résultats concrets en nous regroupant dans le cadre d'actions collectives courageuses et pleinement assumées.

Un an seulement après le lancement de la décennie africaine 2015-2025 des mers et océans, il s'agit de convenir d'un socle réglementaire et opérationnel, doté des mécanismes appropriés pour traduire en action notre commune volonté d'agir de façon méthodique et concertée.

Le projet d'une charte africaine de sécurité et de sûreté maritimes s'inscrit dans cette ambition d'adopter une feuille de route – déclinée à divers niveaux – de mise en pratique à brève échéance des engagements auxquels nous avons déjà souscrit. C'est, dans sa conception, un instrument de coopération appelé à s'intégrer naturellement aux cadres déjà existants qu'il vient compléter et opérationnaliser.

Un mécanisme de

suivi aux différents niveaux d'action pourra être mis en place pour nous permettre, sur une base périodique régulière de nous retrouver pour mesurer le chemin parcouru, actualiser nos plans opérationnels et renforcer la coopération à l'échelle continentale, et avec l'ensemble des parties prenantes.

Je forme le vœu que cette charte répondra aux espoirs légitimes qu'elle suscite.

Mesdames et Messieurs,
Chers frères et sœurs d'Afrique,
Chers amis de l'Afrique

Pour être un acteur efficace dans la coalition internationale pour la croissance et le développement, notre continent doit faire la preuve de sa capacité à faire face aux défis politiques, économiques et sécuritaires que pose l'immensité de nos mers et océans.

Les enjeux ne sont pas seulement africains, ils concernent également nos partenaires stratégiques et la communauté internationale dans son ensemble.

La nouvelle frontière de la renaissance africaine pour prospérité partagée fondée sur la sécurité et la sûreté maritimes ouvre sur le monde que nous voulons, « libéré de la pauvreté, de la peur et de la violence ».

Je voudrais, pour finir, emprunter l'expression au vocabulaire de la navigation, et dire ma confiance que nous garderons le cap des efforts entrepris et que nous poursuivons cette semaine à Lomé.

Je souhaite pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Le président en exercice de l'Union Africaine, Idriss Déby Itno du Tchad se félicite de la signature de la Charte de Lomé

Mesdames et Messieurs,

Madame la présidente de la Commission de l'Union Africaine (UA).

Au terme de nos brefs et fructueux travaux de la session extraordinaire de notre conférence, je voudrais dire merci et vous féliciter tous pour vos précieuses contributions ainsi que pour votre sage et consensuelle décision d'adopter et de signer la Charte

africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes. L'aboutissement heureux d'un long et heureux processus ayant conduit à l'adoption de la Charte de Lomé n'est qu'un premier pas d'une nouvelle étape dans sa mise en œuvre. Notre volonté première de nous doter de cet instrument juridique devrait aussi se traduire par notre détermination à le rendre applicable et opérationnel, en accélérant sa ratification. Dans cette perspective, je vous invite à faire

de l'entrée en vigueur de la Charte, un objectif primordial, si vous voulez vous attaquer dans l'immédiat aux menaces pesant sur l'espace maritime africain. Je me félicite de l'option courageuse que vous avez choisie pour avancer, en adoptant la Charte, avec la possibilité de l'enrichir et de la consolider ultérieurement par des annexes ou protocoles additionnels en vue d'y inclure les aspects peu ou pas couverts. Cette approche dynamique

nous permettra de relever, de façon durable, tous les défis actuels et futurs liés à la problématique de la protection de l'espace maritime.

Excellence, Mesdames et Messieurs

Les résultats auxquels nous sommes parvenus au cours de cette session extraordinaire, montrent notre capacité et notre engagement à nous mobiliser pour faire face aux multiples défis mettant en danger notre continent.

Cet élan de compréhension, d'unité et de solidarité dans l'action s'avère indispensable, car, l'avenir de notre continent en dépend.

Pour conclure, je voudrais réitérer nos sincères remerciements au président Faure Essozima Gnassingbé et à son gouvernement pour l'accueil et la parfaite organisation de nos assises. Je remercie également en votre nom, chers collègues, nos ministres, nos ambassadeurs, les commissaires,

les techniciens, la presse, les protocoles et tous ceux qui de loin ou de près ont apporté leurs contributions pour la réussite de ce sommet. Tout en vous souhaitant, un bon retour dans vos pays respectifs, je déclare close, la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat de l'Union Africaine (UA).

Je vous remercie.

Motion de remerciements du sommet au président Faure Essozima Gnassingbé

Nous, chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union Africaine (UA) réunis à Lomé, au Togo, le 15 octobre 2016 en session extraordinaire de notre Conférence sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique.

Saluons particulièrement l'initiative de notre frère, le président Faure Essozima Gnassingbé de la République togolaise, ayant abouti à la convocation et à la tenue de ce sommet extraordinaire.

Nous nous félicitons

de l'adoption et de la signature de la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique ; Charte de Lomé, geste on ne peut plus historique dans la vie de notre continent.

Nous félicitons également les Etats membres de notre Organisation pour leur soutien à cette initiative et pour avoir répondu sans réserve au rendez-vous de Lomé.

Exprimons particulièrement notre gratitude à la Commission de l'Union Africaine (UA) pour leurs efforts déployés en vue

de la tenue et de l'éclatante réussite de notre conférence.

Nous rendons hommage à notre frère, le président Faure Essozima Gnassingbé de la République togolaise.

Nous le félicitons chaleureusement de nous avoir accueillis à Lomé dans la convivialité et la fraternité africaines et lui exprimons nos sincères et profondes gratitude.

Fait à Lomé, le 15 octobre 2016

Motion spéciale de remerciements à M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Nous, chefs d'Etat, de Gouvernement et des délégations des Etats membres de l'Union Africaine, réunis à Lomé, à l'occasion du sommet extraordinaire sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique ;

Considérant que le Dr Carlos Lopes, sous-secrétaire général de l'ONU et secrétaire exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), s'est fortement mobilisé durant son mandat à la tête de la CEA, en faveur de la promotion et du renfor-

cement des positions et causes africaines ; Considérant que Dr Carlos Lopes a su impulser, dans un souci d'appropriation, une nouvelle dynamique à l'interaction entre la CEA et les institutions africaines comme l'Union Africaine (UA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et les communautés économiques régionales ;

Considérant que Dr Carlos Lopes a mis au service du continent, avec dévouement et rigueur, son temps, son énergie et son savoir intellectuelle, à travers de multiples cadres de réflexion, publications, colloques, symposium et

autres conférences organisées par la CEA ;

Considérant que Dr Carlos Lopes aura incontestablement écrit l'une des plus belles pages de l'histoire de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique ;

Exprimons notre profonde gratitude et notre reconnaissance au Dr Carlos Lopes, digne fils de l'Afrique, diplomate et économiste émérite, et lui présentons nos vives et chaleureuses félicitations.

Fait à Lomé, le 15 octobre 2016

Discours d'ouverture prononcé par le président en exercice de l'Union Africaine

Monsieur le président Faure Gnassingbé et cher frère, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de délégation,

Madame la présidente de la Commission de l'Union Africaine

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Interna-

tionales, régionales et sous-régionales

Distingués invités, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi, avant tout propos, d'adresser au nom de l'Union Africaine et en mon nom propre, mes sincères remerciements et mes vives félicitations au peuple togolais et à son gouvernement, pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et l'excellente organisation de notre Conférence.

Aussi, voudrais-je féliciter mon frère le président Faure, pour son initiative et son investissement personnel, dans la mise en route et le suivi du projet de Charte sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement.

De même, en votre nom à vous tous, je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la finalisation du projet de Charte soumis à notre examen et adoption, notamment la Commission, le Conseil Exé-

tif, les Comités techniques spécialisés sur la défense et la sécurité, ainsi que sur la justice et les affaires juridiques.

Excellences Mesdames, Messieurs,

Sur 54 pays que compte l'Afrique, 38 sont des Etats côtiers et plus de 90 % de nos importations et exportations transitent par la mer, et un nombre important des corridors commerciaux maritimes les plus stratégiques se

trouvent dans l'espace maritime africain.

Les immenses ressources naturelles et potentialités économiques que renferme la zone maritime africaine constituent un levier essentiel pour le développement d'une économie bleue dans toutes ses dimensions.

Cet espace vital pour nous-mêmes et pour le reste du monde tend à devenir un lieu de prédilection des activités criminelles de tous genres, en particulier, la piraterie, le vol à main armée,

les trafics des êtres humains, de drogues, d'armes, la pêche illicite, auxquels s'ajoutent les déversements de déchets toxiques et d'hydrocarbures.

Ces menaces constituent à la fois une source d'insécurité grandissante et la cause d'un manque à gagner pour le continent estimé en plusieurs milliards de dollars par an.

Face à ces multiples

(Suite P. 7)

La Charte de Lomé adoptée et signée samedi



Photo de famille du président Faure Gnassingbé avec certains de ses pairs.



Une vue des différentes délégations.

(Suite de la P. 4)

mains repose sur une approche coordonnée aux niveaux régional et continental, avec une appropriation des réponses à cette problématique ». Evoquant des actions menées dans ce sens, il a rappelé le sommet des chefs d'Etat de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du Golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes, tenu en juin 2013 à Yaoundé. Il a aussi fait cas de l'adoption à Addis-Abeba, en janvier 2014, de la Stratégie

africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050. Le président Faure a dit espérer que le sommet de Lomé, qui s'inscrit dans le prolongement de ces initiatives, marquera une progression notable dans la lutte contre les menaces à la sécurité maritime, pour en prévenir l'expansion et faire des mers et océans un espace propice au développement de l'Afrique et non plus des zones classées uniquement en fonction des risques qu'elles présentent.

Le sommet a pris fin avec une motion de remerciements adressée au peuple togolais, à travers le chef de l'Etat, pour son hospitalité et l'accueil. Une autre motion spéciale est allée à l'endroit du sous-secrétaire général de l'ONU, M. Carlos Lopes pour son engagement à la cause de l'Afrique.

L'implication de la femme dans l'économie bleue, nouvelle voie de la renaissance africaine

Dans son propos de

circonstance, la présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, a d'abord témoigné sa gratitude au président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a bien voulu conduire ce processus rendant possible ce sommet, dans la belle ville de Lomé. Elle a remercié le gouvernement et le peuple togolais pour l'accueil chaleureux et les commodités excellentes mises à leurs dispositions, sans oublier la jeunesse togolaise qui a rappelé, à la

cérémonie d'ouverture, les valeurs essentielles de solidarité chères à l'Afrique. Mme Zuma s'est réjouie du choix de Lomé, cette ville historique, compte tenu de sa réputation comme l'une des capitales africaines où plusieurs instruments continentaux ont été adoptés, notamment la déclaration de l'ONU sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, lors de la 35^e session ordinaire de l'ex-OUA et l'Acte constitutif de l'UA, adopté en 2000 à Lomé. Selon elle

l'Afrique est considérée comme une grande île, avec 38 pays côtiers et insulaires et deux mers et deux océans qui l'entourent. De ce fait, les océans constituent des avoirs importants pour l'Afrique et il faudrait que les pays africains réclament leurs plateaux continentaux pour assurer le contrôle de l'espace maritime, qui est très large et

(Suite P. 8)

Discours d'ouverture du président Idriss Déby Itno

(Suite de la P. 6)

défis et menaces multiformes, Il est donc urgent d'envisager des moyens de riposte appropriés à l'échelle du continent pour préserver notre espace maritime et profiter de ses immenses opportunités.

A cet égard, je me félicite des différentes initiatives sous-régionales et continentales visant à prendre à bras-le-corps les menaces pesant sur l'espace maritime, notamment les Sommets de Yaoundé et de Mahé aux Seychelles, tenus respectivement en juin 2013 et février 2015, ainsi que la Stratégie africaine intégrée maritime à l'horizon 2050 (AIM-2050), adoptée en janvier 2014 par notre Conférence.

Dans le même élan, il me plaît de saluer la mobilisation du continent en faveur d'un engagement à long terme et d'une réponse collective et efficace à travers l'élaboration



Le président Idriss Déby lors de son allocution.

du projet de charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement dont l'examen et l'adoption est l'objet principal de nos présentes assises.

Excellences
Mesdames, Messieurs,

Le titre du projet de Charte sous examen ne fait que mettre en relief l'évidente réalité que le développement du continent passe par la sûreté et la sécurité de l'espace maritime africain. La multiplication

et l'intensification, ces dernières années, des actes de piraterie dans les Golfs d'Aden et de Guinée ont sérieusement mis à mal la liberté de navigation bien au-delà de l'Afrique, sans compter les conséquences liées aux atteintes portées à la stabilité et à la sécurité des Etats côtiers affectés, ainsi qu'aux victimes innocentes.

C'est pourquoi nous ne devrions, sous aucun prétexte, abandonner notre espace maritime à des terroristes,

brigands et autres trafiquants criminels faisant de cet espace un lieu de prédation et d'insécurité.

Pour ce faire, la réponse idoine à ces multiples et complexes menaces nous semble être l'adoption de la Charte sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement, inscrite à l'ordre du jour de nos travaux.

Une fois adoptée et entrée en vigueur, elle marquera sans nul doute une nouvelle étape décisive dans la

dynamique de préservation de l'environnement marin sous toutes ses formes et de développement d'une croissance durable pour notre continent.

La Charte constitue un instrument juridique facilitant la mutualisation de nos moyens et la mise en place des mécanismes de coordination et de surveillance dans un cadre unifié de lutte contre toutes les menaces sur l'espace maritime.

Elle permettra, également de promouvoir le commerce, l'exploitation des immenses potentialités du domaine maritime, ainsi que la création de richesse et d'emplois dans plusieurs secteurs.

Excellences
Mesdames, Messieurs,

Le processus d'élaboration du projet de Charte sur la sûreté et la sécurité a suivi son cours normal. Il a été examiné par les Comités techniques spécialisés

concernés, les experts compétents, et dans le cadre de ce Sommet extraordinaire par le Comité des représentants permanents et le Conseil Exécutif dont le rapport nous sera présenté dans les minutes qui suivent.

En espérant que notre conférence tiendra dûment compte des conclusions pertinentes et consensuelles de nos ministres, et en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouverte la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine.

Je vous remercie de votre aimable attention.

La Charte de Lomé adoptée et signée samedi



La présidente de la Commission de l'UA, Mme N'Kosazana Zuma.

(Suite de la P. 7)

qu'on estime à trois fois la taille du continent, a dit la présidente de la Commission de l'UA.

Mme Zuma a souligné que le développement de l'économie bleue est important pour la transformation, dans le cadre du premier plan décennal de l'agenda 2063, qui est un plan directeur de l'avenir de l'Afrique. Elle a évoqué la stratégie maritime intégrée 2050, adoptée en 2014, qui se penche sur les mesures de sécurité et de sûreté maritimes, le développement des infrastructures, les questions d'aquaculture et des droits des mers, du développement durable des océans et des mers. Laquelle stratégie énonce l'éco-

nomie bleue comme une nouvelle voie de la renaissance africaine. Les opportunités de l'économie bleue sont énormes et représentent des milliers de dollars en biens et services et des millions d'emplois. Il s'agit des secteurs de la gestion navale, logistique, assurance, gestion portuaire, tourisme, ressources halieutiques et aquaculture, a fait savoir Dr Zuma. « Conformément à l'Acte constitutif de l'UA, nous sommes guidés par la vision de consolider le partenariat entre les Etats et l'ensemble de la société civile pour renforcer la solidarité et la cohésion de tous les peuples. Nous devons créer des opportunités pour les entrepreneurs qui doivent

occuper les chaînes de valeurs dans tous les domaines pour moderniser le secteur maritime africain et prendre le contrôle des espaces maritimes et créer des emplois pour des jeunes gens », a déclaré la présidente de la Commission de l'UA. Mme Nkosazana Dlamini-Zuma a insisté sur le rôle des femmes dans le secteur de l'économie bleue, soulignant que la promotion de cette économie doit être inclusive. Elle a émis le vœu que l'économie bleue puisse permettre aux femmes d'être impliquées dans les prises de décisions concernant le secteur maritime.

Elle a insisté sur la coopération dans le tourisme maritime et insulaire, pour que l'Afrique ait accès au secteur du tourisme



Dr Carlos Lopes, lors de son allocution. Reportage photographique : LOUIS VINCENT, EDJEOU et ONOUADJE)

mondial proprement dit et afin que les millions d'emplois qui se trouvent dans l'économie bleue soient occupés par la jeunesse africaine.

« Pour permettre à notre économie bleue de prospérer, nous devons prendre des mesures pour assurer la sécurité, la sûreté et la bonne gestion de l'espace maritime africain. Les approches nationales, régionales et continentales doivent tenir compte de la dimension de l'économie bleue afin de sauvegarder les écosystèmes et la gestion durable des choses pour les générations actuelles et futures », a-t-elle indiqué.

Pour sa part, M. Carlos Lopes, sous-secrétaire général de l'ONU et secrétaire exécutif de la Com-

mission économique des Nations Unies pour l'Afrique, a demandé aux pays africains de se presser pour rattraper leur retard en matière de développement socio-économique. De ce fait, il a souhaité qu'on compare l'Afrique, « non pas au lion, mais plutôt au guépard, qui sait mieux courir pour atteindre ses proies ».

Il estime que grâce à la position africaine commune, à l'agenda 2063, à la zone continentale de libre échange et à la mobilisation des jeunes et des femmes, l'Afrique a pu initier bon nombre d'entreprises et a su mettre en route la réalisation de l'agenda africain. « Je suis fier d'avoir fait partie de ce voyage », a confié M. Carlos Lopes.

Il a souligné que

son engagement panafricain découle de l'ADN de sa famille, qui est « enracinée très profondément et qu'on ne peut point déraciner ». Il a promis de poursuivre la lutte pour la cause de l'Afrique, saluant l'engagement des chefs d'Etat africains à la cause de ce continent.

L'ouverture du sommet s'est déroulée dans une ambiance solennelle, marquée par la prestation des enfants appelant à l'union, à la coopération entre pays pour relever les défis de développement et de paix en Afrique.

Bernardin ADJOSSE
Kokou KATAKA
Faustin LAGBAI
Françoise AOUI

Dîner de gala vendredi en honneur des hôtes du sommet



Diverses autres personnalités convives dont le Premier ministre Komi Selom Klassou.

Le sommet extraordinaire de l'Union Africaine

(UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et

le développement en Afrique a été marqué par



Vue partielle des chefs d'Etat convives au dîner autour du président Faure Gnassingbé (2^e de la gauche)

un dîner de gala offert, vendredi soir, à l'hôtel

Radisson Blu 2 Février par le président Faure

Essozimna Gnassingbé, (Suite P. 9)

Dîner de gala en honneur des hôtes du sommet

(Suite de la P. 8)

hôte du sommet.

La première vague des chefs d'Etat et de gouvernement et les délégations arrivées, dans ce cadre, à Lomé ont pris part à ce dîner. C'était en présence du Premier ministre, Komi Selom Klassou, du président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani, des ministres et des responsables des institutions de la Répu-

blique. Etaient également présentes, des personnalités militaires, administratives et traditionnelles.

Au cours du dîner, un hommage particulier a été rendu à la présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, symbole d'une battante engagée dans la promotion de la femme, elle aussi appelée à s'illustrer meilleure dans la protection de

l'environnement et surtout dans la gestion efficace des mers et des côtes.

L'ambiance du dîner a été entretenue par l'orchestre des Forces Armées Togolaises (FAT) et divers groupes culturels venus de toutes les régions démontrer l'immensité des valeurs et richesses culturelles du Togo aux hôtes au sommet.

Cyril EKPAWOU



Le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani (3^e de la gauche) lors du dîner.

COOPERATION FRANÇAISE CONTRE L'INSECURITE MARITIME

Le président Faure Essozimna Gnassingbé et ses pairs sur le navire projection et commandement de la marine française

Le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, accompagné des présidents Idriss Déby Itno du Tchad, Ibrahim Boubacar Kéita du Mali et Uhuru Kenyatta du Kenya se sont rendus vendredi sur le Bâtiment Projection et Commandement (BPC) Dixmude de la marine française. Ils ont été accueillis à bord de ce navire par le ministre de la Défense française, M. Jean-Yves Le Drian.



Le président en exercice de l'UA, Idriss Déby Itno (au milieu) appréciant la contribution de l'Europe et de la France au développement de l'Afrique.

Après une brève visite guidée, le ministre français de la Défense M. Jean-Yves Le Drian a exprimé sa reconnaissance aux chefs d'Etat en soulignant que leur présence sur ce bateau représente un grand symbole.

C'est selon lui le symbole de l'appui que les Français ou les Européens voudraient apporter aux travaux de plus en plus aboutis des partenaires africains pour sécuriser le continent.

« J'aimerais féliciter les présidents Faure Essozimna Gnassingbé et Idriss Déby Itno pour l'organisation au Togo de ce sommet sur les enjeux de la sécurité maritime. J'ai coutume de dire que les grands projets de demain passent par la

maritimisation du développement économique du monde. Et pour que cette maritimisation soit facteur de développement, il faut assurer la sécurité qui passe par un partenariat d'ensemble. C'est ce partenariat là que vous avez estimé de pouvoir mettre au départ du sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique », a-t-il confié. Le ministre Le Drian a relevé également que la présence au Togo du Bâtiment Projection et Commandement (BPC) Dixmude de la marine française est une manière pour la France de soutenir la prise en main des questions sur la sécurité maritime. Selon le ministre de la Défense, la France est déterminée à aider glo-

balement l'ensemble des pays africains à assurer leur propre sécurité. Il a, par ailleurs, salué la présence des entreprises françaises qui, par leur existence, au sein des side événements ont marqué leur intérêt pour le Togo et plus largement sur les enjeux de la sécurité dans le Golfe de Guinée.

Il a ajouté que dans le domaine maritime, l'Afrique est à l'avant-garde. Car, par rapport à l'Europe, il n'y a jamais eu un sommet européen des chefs d'Etat et de gouvernement consacré à la stratégie de la sécurité maritime.

Répondant au ministre Le Drian, le président en exercice de l'Union Africaine Idriss Déby Itno, au nom de ses pairs, a relevé que



M. Jean-Yves Le Drian félicite le chef de l'Etat pour l'organisation de ce sommet. (Photos ONOUADJE)

la présence du navire de la marine française dans les eaux togolaises est un message très fort au moment où le continent se réunit pour réfléchir aux voies et moyens pour la maîtrise des questions de la sécurité maritime. A ses dires, cette question de la sécurité maritime va au-delà du continent africain.

Du pacifique à l'océan indien et à l'atlantique, le commerce mondial est menacé par la piraterie maritime. Mais, a-t-il indiqué, le continent africain est plus exposé que les autres d'autant plus que l'Afrique dispose de très peu de compétences et de moyens pour faire face à ce fléau mondial.

« La France est un grand ami de l'Afrique et a consenti des sacri-

fications en aidant les Etats africains dans le Sahara. Pour ce sommet, la France est encore avec nous et en voilà un symbole car, c'est dans les moments difficiles qu'on reconnaît ses amis », a déclaré le président Idriss Déby Itno. Il a ajouté que la question de la sécurité des pays au sud du Sahara deviendra dans les dix années à venir une préoccupation de plus en plus importante. « Le terrorisme, les trafics de drogue ainsi que d'autres formes de violences se développent et surtout, une partie de la jeunesse des pays au sud du Sahara meurt en Méditerranée. De l'autre côté, il y a un mur. Or l'Europe et l'Afrique sont liées par une histoire

et doivent s'entraider. Il faut donner une chance au-delà de la contribution par la présence des forces européennes en particulier, les forces françaises sur les terrains de combats. La résolution des questions africaines passe, nécessairement par la lutte réelle contre le fléau de la pauvreté. C'est la pauvreté et le mal développement du continent qui sont à l'origine des problèmes que l'Afrique connaît aujourd'hui », a-t-il relevé.

Le président Idriss Déby Itno, à cet effet, a exprimé sa reconnaissance aux hommes d'affaires français qui sont en Afrique et qui travaillent et créent des richesses pour le développement de l'Afrique.

Les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet ont quitté Lomé

L'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) a connu, vendredi et tout le week-end, une intense activité avec les arrivées et départs des chefs d'Etat et de gouvernement qui ont pris part au sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique. Le président Faure Gnassingbé a personnellement accueilli et raccompagné ses pairs. Dans la même foulée et au nom du chef de l'Etat, le Premier ministre Komi Selom Klassou s'est prêté à ce cérémonial protocolaire d'Etat.



Le président Faure Gnassingbé et ses homologues Denis Sassou N'Guesso de Congo Brazzaville...



...Alassane Dramane Ouattara de Côte d'Ivoire et ...



... Macky Sall du Sénégal et Ismaël Omar Guelleh de Djibouti...



... Ibrahim Boubakar Keïta du Mali.



...Théodoro Obiang N'guema Mbasogo de Guinée équatoriale...



Le chef de l'Etat (à droite) avec le ministre Jean-Yves Le Drian au Salon d'honneur.

de Lomé relative à la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a raccom-

soir, ses pairs Idriss Déby Itno du Tchad, Macky Sall du Sénégal, Brahim Ghali du Sahara Occidental, Ellen Johnson Sirleaf du Liberia, John Dra-

Dramane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Rock-Marc Christian Kaboré du Burkina Faso, Théodoro Obiang N'Guéma Mbasogo de la Guinée Equato-

riale. Dimanche, il a raccompagné, tour à tour, ses homologues Denis Sassou N'Guesso du Congo-Brazzaville, Pr Alpha Kondé de la Guinée Conakry et Uhuru Kenyatta du Kenya, etc...

Pour sa part, le

Premier ministre Komi Selom Klassou a salué à leur départ, les chefs d'Etat mauritaniens Mohammed Ould Abdel Aziz, Djiboutien Ismaël Omar Gelleh.

Il a également raccompagné les

chefs de gouvernement de l'Algérie Abdelmalek Sellah, Emmanuel Issoze Ngondet du Gabon et le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian.

EN MARGE DU SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UA

WIMAFRICA plaide pour la promotion des femmes du secteur maritime

La présidente de la Commission de l'Union Africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, a eu, vendredi dernier, une réunion de travail avec les membres de l'Organisation des femmes du secteur maritime (WIMAFRICA) à Lomé.

Les débats se sont focalisés sur « la valorisation des intérêts africains dans l'industrie maritime : un atout pour l'optimisation de la question de la sécurité et le développement de l'économie bleue ». Ils ont permis d'aboutir à des recommandations qui seront insérées dans les annexes de la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes qui a été adoptée, samedi dernier, par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine (UA).

La Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, s'est entretenue, vendredi dernier, avec les membres de l'Organisation des femmes du secteur maritime. « Impact des flottes maritimes africaines dans le développement de l'industrie maritime en Afrique et impact de la nouvelle charte », « Rôle des administrations maritimes africaines dans l'implémentation de la nouvelle charte », « Economie bleue/sécurité et sûreté maritimes », « Emergence des femmes dans le business de la pêche, de l'aquaculture et de l'écotourisme » et « sécurité et sûreté maritimes/développement

de l'industrie maritime de l'Afrique ». Ce sont quelques-unes des thématiques qui ont meublé les discussions entre Dr Dlamini-Zuma et les femmes du secteur maritime. En somme 38 des 54 Etats africains sont côtiers ou insulaires et 90% des importations et exportations du continent sont effectués par voie maritime. Toutefois, force est de constater que la grande majorité des ports africains sont entre les mains des entreprises étrangères qui détiennent les terminaux. La rencontre a également permis de déplorer que les femmes travaillant dans le secteur maritime ne sont pas pro-

mues ou ne tirent pas le meilleur profit du secteur. Par ailleurs le contenu de la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes s'est essentiellement focalisé sur la répression des différents aspects de la criminalité maritime au détriment du développement du secteur maritime. Il est aussi remarquable que nombreux sont les armateurs qui ne comprennent pas ou ne maîtrisent pas les enjeux liés au développement de l'Economie bleue. Pour changer cette courbe négative des recommandations ont été formulées. Elles portent essentiellement sur la revue de la copie de la poli-



Remise de cadeau à la présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma. (Photos EDJEU)

tique des conseils des chargeurs en Afrique, la création d'une banque maritime, le développement de programmes politiques sur le secteur maritime, le développement des entreprises maritimes africaines. Ces recommandations portent également sur la formation du personnel œuvrant dans le secteur maritime et l'accès des femmes aux sphères de décisions. Les recommandations mettent également en exergue le développement de l'industrie touristique maritime. Toutes ces recommandations seront annexées à la Charte de Lomé.

Pour gagner le pari

lié à toutes ces recommandations, la présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma a précisé qu'il faut définir une vision.

La ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé, a salué la création d'une organisation des femmes du secteur maritime qui, selon elle, vise à faire booster le développement des activités maritimes. « Près de 60% des femmes togolaises vivent des activités maritimes et l'économie bleue offre des opportunités de création de richesse et d'emplois et freine la

pauvreté au sein des populations », a-t-elle fait remarquer.

La coordinatrice de la branche togolaise de WIMAFRICA, Mme Chantal Akata, a souhaité que ces recommandations soient réellement prises en compte pour permettre à la femme de s'insérer dans la chaîne des valeurs des activités maritimes. L'organisation des femmes du secteur maritime (WIMAFRICA) est née en juillet 2015 sur initiative du Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, présidente de la Commission de l'UA.

Françoise AOUI



Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, et la ministre Tchabinandi Kolani Yentcharé (1^{er} et 2^e de la gauche).

L'économie bleue et les enjeux de la sécurité maritime

Deux panels, l'un sur « les enjeux de la sécurité et de la sûreté maritimes » et l'autre « Economie bleue : atouts pour l'Afrique et défis » ont meublé une conférence, samedi, à la Salle Concordia de l'Hôtel Radisson blu 2 Février de Lomé. Les panélistes, à travers leurs explications, ont montré que l'Afrique dispose des ressources en eau qu'il faut protéger, afin de résoudre les problèmes de pauvreté et de sous-emploi des jeunes auxquels le continent est confronté.

Le premier panel qui porte sur « les enjeux de la sécurité et de la sûreté maritimes » a été animé par la coordonnatrice-résidente du Système des Nations Unies au Togo, Mme Khardiata Lo Ndiaye, le directeur du CRESMAC, M. Loulla Mabicka Sosthène (Gabon), l'ancien Premier ministre du Togo, M. Agbéyomé Kodjo, le ministre des Affaires étrangères du Sénégal, M. Omar Gueye et le président de la Commis-

sion de la CEDEAO, M. Marcel de Souza.

Dans leur présentation, ils ont fait ressortir que les enjeux pour le développement de l'Afrique sont d'ordre géostratégique, politique, économique et social. La mer, ont-ils expliqué, est une formidable source de revenus pour les Etats, les secteurs privés et pour les communautés. Aujourd'hui que tout le monde reconnaît ce potentiel de la mer, relèvent-ils, il est impor-

tant de protéger les ressources qu'elle offre, afin de pouvoir les valoriser et les exploiter pour le bien-être des populations. Il faut également, ont-ils dit, combattre la piraterie, en rendant les routes maritimes sûres, les taxes moins élevées, etc. Il faut aussi, au-delà de la sécurisation, promouvoir l'économie bleue qui permet de développer le tourisme côtier, la pêche et l'emploi pour les jeunes.

Le second panel relatif

à « l'économie bleue : atouts pour l'Afrique et défis », a été animé par le directeur général du groupe Ecobank, M. Ade Ayeyemi, l'administrateur de Lomé Container Terminal, M. Gregory Krief, l'ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice du Bénin, Mme Reckya Madougou, le président de l'UL, Pr. Dodzi Kokoroko et le directeur du projet changement climatique au Togo, Pr. Kokou Kouami. Dans leurs explica-

tions, les différents panélistes ont relevé le rôle important des pouvoirs publics d'élaborer des politiques publiques, à même d'être mises en œuvre pour mettre en lien l'économie avec les besoins des populations. Il s'agit précisément, selon eux, d'adapter les curricula de formation à l'économie d'aujourd'hui. A cet effet, ils ont rappelé la nécessité pour les gouvernants africains de doter les universités des écoles qui forment dans

le domaine maritime et sensibiliser la jeunesse à leurs filières qui sont aujourd'hui porteuses d'emplois à de milliers de personnes.

Au-delà de la formation, les orateurs ont également mis l'accent sur la protection de la mer et le développement des logistiques maritimes, afin de faire prospérer l'économie bleue.

Komlan GOKATSE



5, Avenue Mama Fousseini
B.P.: 891 Lomé-Togo
Tél.: (+228) 22 21 37 18 / 22 21 61 08
Fax : (+228) 22 22 14 89
e-mail : editogo@editogo.tg

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°001/2016/AAOO/EDITOGO/PAPIERS/ENCRES Pour Achat des Papiers et Encres d'Imprimerie

1 La Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO) dispose des fonds au BUDGET 2016 pour financer L'ACQUISITION DES PAPIERS ET ENCRES D'IMPRIMERIE, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché 001/2016/AAOO/EDITOGO/PAPIERS/ENCRES

2 La Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO), sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des Papiers et Encres réparties comme suit :

Lot 1 : Papier journal 48.8 gr/m² en bobines ; Quantité : 200 tonnes ; Qualité : 1^{er} choix

Lot 2 : Divers papiers

2a- Papier Offset blanc sans bois 80gr en rames pour travaux de ville ;

Quantité : 20 tonnes ; Qualité : 1^{er} choix ;

2b- Papier Offset blanc sans bois 60gr en rames pour travaux de ville ;

Quantité : 20 tonnes ; Qualité : 1^{er} choix ;

2c- Papier Dossier 250 gr (Bleu, vert, jaune, rose) en rames, pour travaux de ville ; Quantité : 20 tonnes. Qualité : 1^{er} choix

2d- Papier Autocopiant C F B Blanc et jaune en rames pour travaux de ville ; Quantité : 20 tonnes ; Qualité : 1^{er} choix

2e- Papier Couché 250 gr en rames de 100 feuilles pour travaux de ville ; Quantité : 20 tonnes ; Qualité : 1^{er} choix

Lot 3 : Divers consommables

3a- Encre Quadri Brancher design ou équivalent de 2,5 kg, couleur : noire, Quantité : 150 boîtes.

3b- Encre Quadri Brancher design ou équivalent de 2,5 kg, couleur : rouge, Quantité : 100 boîtes.

3c- Encre Quadri Brancher design ou équivalent de 2,5 kg, couleur : bleue, Quantité : 100 boîtes.

3d- Encre Quadri Brancher design ou équivalent de 2,5 kg, couleur : Jaune, Quantité : 100 boîtes.

3e- Encre ROTO EUROSTAR BLACK ou équivalent, Conditionnement : en seau de 25 kg, couleur noire, Quantité : 300 sceaux

Ces fournitures seront livrées à la Direction Générale de l'EDITOGO dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de notification du marché approuvé. Les variantes ne sont pas autorisées pour les présentes acquisitions.

Un Soumissionnaire peut être attributaire des trois (03) lots s'il remplit toutes les conditions.

3 La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations

auprès de La Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO) ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS au 5, Avenue Mama Fousseini BP 891 Lomé, 4^e porte à gauche à partir de l'escalier standard en allant à la rédaction (Bureau n°8), de 8 heures à 12 heures et 15 heures à 17 heures 30minutes .

5 - Les exigences en matière de qualifications sont :

- Etre en règle avec l'administration publique en présentant dans l'offre les pièces administratives indiquées au point 11.1 des DPAO ;

- Disposer d'une preuve de facilité de crédit bancaire d'un montant au moins égal à 0,5 fois le montant de l'offre ;

- Fournir l'attestation de bonne fin d'exécution d'au moins un marché similaire exécuté au cours des trois (3) dernières années ;

- Avoir réalisé un marché similaire au cours des trois (3) dernières années.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

6- Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de CENT MILLE (100 000) FCFA au Bureau n°8. La méthode de paiement sera en espèces ou par chèque à la caisse de l'EDITOGO². Le Dossier d'Appel d'offres sera remis main à main à la même adresse.

7- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS au 5, Avenue Mama Fousseini, à la 4^e porte à gauche à partir de l'escalier standard en allant à la rédaction (Bureau n°8) au plus tard le **21 Novembre 2016 à 15 heures 00**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8- Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de :

LOT N°1 = 5 000 000 F CFA

LOT N°2 = 3 400 000 F CFA.

LOT N°3 = 1 530 000 F CFA.

9- Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

10- Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 21 Novembre 2016 à 15 heures 30 minutes à l'adresse suivante : SALLE DE CONFERENCE DE L'EDITOGO sise à l'étage. (4)

Fait à Lomé, le 13 Octobre 2016

**Le Directeur Général,
Remy Banafey ASSIH**

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Le Togo bénéficie d'une aide financière de l'Union Européenne

Le Commissaire européen, M. Karmenu Vella, chargé de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche et M. André Johnson, ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, ont signé, vendredi un programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo. La cérémonie s'est déroulée en présence des ministres de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, de l'Urbanisme et du Cadre de vie, Fiatuwo Sessénu et de la Planification, Kossi Assimaidou.

L'Union Européenne (UE), la France et l'Allemagne s'allient au Togo pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, signé par le Togo, le 19 sep-

tembre dernier à New York. Elles viennent de mettre à la disposition du gouvernement togolais une enveloppe de 10 millions d'euros (soit 7 milliards de F CFA environ). Un document, a été, à ce titre, signé par le Commissaire européen, chargé de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche, M. Karmenu Vella et le ministre de l'Environnement et des

Ressources forestières, M. André Johnson. Cet appui à la lutte contre le changement climatique au Togo, est un programme qui permettra d'intensifier davantage la coopération entre le Togo et l'UE et ses Etats membres surtout avec la ratification prochaine de l'accord de Paris par le Togo. En effet, dans le cadre de son programme global d'appui à la lutte contre le changement climatique, l'Union Européenne offre un soutien financier, technique et politique doté d'un budget d'environ 350 millions

d'euros afin d'apporter un soutien matériel à quelques 51 programmes dans 38 pays vulnérables. Le Togo, qui est l'un des premiers bénéficiaires, pourra, grâce à ce programme, améliorer la résilience des populations par une gestion durable et par la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier. Il permettra aussi de rendre plus efficace l'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie pour accompagner une transition vers une économie sobre en carbone et de renforcer les capacités

des principaux acteurs de la lutte contre le changement climatique, afin de mieux l'intégrer dans les stratégies nationales et les politiques publiques.

l'opérationnel d'une manière propre. Le ministre Johnson a, pour sa part, indiqué qu'en signant l'accord de Paris, le Togo, réaffirmerait

à son pays de mener une lutte efficace contre les changements climatiques. « Nous avons fait allusion à nos forêts qui sont abimées par les



Le ministre Johnson et le commissaire européen Vella signent les documents.



D'autres personnalités ont également apposé leurs signatures. (Photos HOMAWOOD)

tembre dernier à New York. Elles viennent de mettre à la disposition du gouvernement togolais une enveloppe de 10 millions d'euros (soit 7 milliards de F CFA environ). Un document, a été, à ce titre, signé par le Commissaire européen, chargé de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche, M. Karmenu Vella et le ministre de l'Environnement et des

d'intensifier davantage la coopération entre le Togo et l'UE et ses Etats membres surtout avec la ratification prochaine de l'accord de Paris par le Togo. En effet, dans le cadre de son programme global d'appui à la lutte contre le changement climatique, l'Union Européenne offre un soutien financier, technique et politique doté d'un budget d'environ 350 millions

pourra, grâce à ce programme, améliorer la résilience des populations par une gestion durable et par la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier. Il permettra aussi de rendre plus efficace l'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie pour accompagner une transition vers une économie sobre en carbone et de renforcer les capacités

M. Vella a indiqué que la période de mise en œuvre de ce programme est de cinq ans. Il a, par ailleurs, réitéré l'engagement de l'UE d'accompagner le Togo dans son développement, un développement qui doit être propre pour aider les générations futures. Cette convention de financement montre à suffisance, selon lui, la responsabilité de l'UE à aider les pays en déve-

sa volonté de participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques, à travers la mise en œuvre de sa Contribution Prévue Déterminée (CPD) présentée à la COP 21 devenue aujourd'hui, un ensemble d'engagements à honorer.

M. Johnson a remercié l'UE, l'Allemagne et la France, pour cette aide financière qui permettra

pressions que les hommes font sur ces dernières. Ces fonds de l'UE vont nous aider dans plusieurs domaines qui concernent l'environnement. Par exemple, à pouvoir établir une politique forestière du Togo surtout que l'Allemagne vient de procéder au premier inventaire forestier de notre pays ».

Essobiyou AMAH

LE PROJET GOGUIN CONTRE LA PIRATERIE MARITIME SIGNE A LOME

9,3 millions d'euros d'appui de l'UE aux pays du Golfe de Guinée

Le projet GoGuin d'une enveloppe de 9,3 millions d'euros (plus de 6 milliards de FCFA) au bénéfice de 19 pays d'Afrique du Golfe de Guinée, a été signé vendredi à la salle de village des partenaires érigé sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé. Financé par l'Union Européenne et le Danemark pour une durée de quatre ans, ce projet vise à soutenir l'établissement d'un réseau régional de partage d'informations et à améliorer les capacités régionales de dialogue, de coordination et du pilotage stratégique en matière maritime.

Le projet GoGuin signé vendredi, au village des partenaires, sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé, est financé par l'Union Européenne et le Danemark, à hauteur de 9,3 millions d'euros au bénéfice de 19 pays d'Afrique, notamment ceux du Golfe de Guinée.

Mis en œuvre pour une période de quatre ans, par Expertise France, ce projet contribuera à la montée en puissance des capacités régionales en matière de sécurité maritime dans l'une des voies de navigation les plus fréquentées au monde. Il va couvrir 19 pays côtiers du Golfe de Guinée,

du Sénégal à l'Angola, avec une action initiale centrée sur une zone pilote correspondant aux zones E et D de l'architecture de Yaoundé (du Togo au Gabon inclus).

Le projet GoGuin s'inscrit dans le cadre des résolutions des Nations Unies sur la sécurité maritime et la lutte contre la piraterie, la stratégie maritime de l'UE pour le Golfe de Guinée, la stratégie maritime de l'UA et le processus de Yaoundé de 2013. Il vise principalement à contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes dans le Golfe de Guinée en apportant un soutien à la mise en

œuvre des conclusions du sommet et du code de conduite de Yaoundé et à la montée en puissance de l'architecture régionale par le développement d'outils et le renforcement des connaissances nécessaires à la mise en œuvre effective de mécanismes de décision et de coordination au niveau intersectoriel à l'échelle régionale.

Par ce projet, Expertise France va soutenir l'opérationnalisation de ces centres en développant les méthodes et outils d'échanges d'informations, de décisions et de coordination régionale qui sont nécessaires à leur développement. Deux experts se-

ront placés auprès des centres régionaux de sécurité maritime, à savoir : le Centre Régional de Surveillance Maritime

et le Centre Régional de la Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) à Pointe Noire pour conduire ce

réseau régional de Coordination (CIC).

Au nom des pays bénéficiaires, le ministre camerounais des Rela-



Echange de documents entre les signataires.

de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO) à Abidjan

projet au quotidien en lien avec le Centre Inter-

tions extérieures,

(Suite P.14)

Le commissaire européen Karmenu Vella visite le site du 4^e lac de Lomé à Akodesséwa

Le Commissaire de la Commission européenne chargé de l'Environnement, des Affaires maritimes et de la pêche, M. Karmenu Vella a visité, vendredi, le site du projet du 4^e Lac de Lomé à Akodesséwa. Financé par l'Union Européenne à hauteur de 43 millions d'euros, soit 28,2 milliards de FCFA avec une contrepartie de 7 milliards de FCFA par l'Etat Togolais, ce chantier d'assainissement s'inscrit dans le projet d'Aménagement Urbain du Togo, Phase 2 (PAUTII) qui vise l'amélioration du niveau de vie des populations de Lomé à travers la sécurisation et l'amélioration de l'environnement urbain.

Le Commissaire de l'Union Européenne chargé de l'Environnement, des Affaires maritimes et de la Pêche, M. Karmenu Vella est allé sur le site du projet pour constater le démarrage des travaux et les dispositions prises pour une qualité d'exécution exemplaire. En effet, le Projet d'Aménagement Urbain du Togo, phase 2 (PAUT II) sur financement de l'Union Européenne pour un montant de 28,2 milliards de FCFA vient à juste titre appuyer les efforts du gouvernement dans la réalisation des travaux d'assainissement urbain. Il permettra d'améliorer l'environnement urbain de Lomé et de réduire les risques d'inondation qui pèsent chaque année sur les populations de la zone Est de la ville de Lomé, notamment à Anfamé, Akodesséwa Kpota, Akodesséwa Kponou,

Kanyikopé, Adakpamé, Adamavo, Kagomé, Baguida, etc. Les travaux de drainage se décomposent en la construction du 4^e Lac avec liaison au canal de Bè, en l'aménagement des canaux d'Akodesséwa, de Kanyikopé et de dé-

tème lagunaire à plus de 106 hectares pour un important volume de rétention de plus de 1,6 million de m³. La réhabilitation de ce 4^e lac contribuera, selon le coordonnateur du PAUT II M. Ehli Kossi Georges, à offrir un bassin tampon de stoc-

inondations. Il s'agit, pour lui, de réduire la pauvreté à travers l'amélioration significative de l'environnement socio-économique et sanitaire des populations des zones urbaines ciblées. Après la visite du chantier, M. Karmenu Vella a

des Ressources forestières, M. André Johnson, la présente visite se déroule au cours d'une période exceptionnelle de l'histoire du Togo, celle de la tenue du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté mari-

néficiaries d'établir une franche collaboration avec les différentes équipes chargées de la réalisation. Ces travaux sont prévus pour une durée d'exécution de 24 mois.

Rappelons que le PAUTII fait suite au PAUT I dont le Togo a



Le coordonnateur du PAUT II, M. Ehli Kossi Georges donne des précisions sur le projet.



Diverses autorités ont accompagné la délégation européenne. (Photos Mlle HOMAHO)

charge vers la mer et en la réalisation des réseaux d'assainissement des quartiers périphériques. L'aménagement de ce 4^e lac portera sur la surface totale du plan d'eau des quatre lacs du sys-

kage des eaux de ruissellement pendant les épisodes pluvieux et celle des ouvrages de drainage des quartiers faisant partie du bassin versant du lac contribuera à l'assainissement global de la zone et diminuera les impacts négatifs auprès de la population des débordements et des

exprimé sa satisfaction pour l'avancement des installations et des travaux préalables déjà effectués. Si le cap est maintenu, et si chaque partie joue sa partition, les travaux se feront dans les meilleurs délais, a-t-il confié.

Pour le ministre de l'Environnement et

times et le développement en Afrique. Il a exprimé sa reconnaissance aux partenaires et particulièrement à l'Union Européenne et à l'Agence Française de Développement (AFD) pour leur soutien au Togo. Le ministre a demandé aux populations autochtones bé-

bénéficié de la part de l'UE pour une enveloppe de 13,9 milliards de FCFA. Il a permis la réalisation d'infrastructures d'assainissement dans la capitale et dans dix villes de l'intérieur.

Bernadette A. GNAMSOU

Le projet GoGuin contre la piraterie maritime signé à Lomé

(Suite de la P 13)

M. Mbella Mbella, a exprimé sa gratitude à l'UE et au Danemark pour ce projet qui tient compte du code de conduite de Yaoundé relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie et des activités illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il a salué le fait que le projet GoGuin prenne également en compte le mémorandum d'entente entre la CEAC, la CE-DEAO et la Commission du Golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

« En rendant les

eaux du Golfe de Guinée plus sûres, nous contribuerons à dynamiser l'économie bleue et à améliorer le quotidien des populations côtières », a déclaré M. Bertrand Barbé, directeur général délégué d'Expertise France.

La cérémonie s'est déroulée en présence du commissaire européen pour l'Environnement, des Affaires, du chef de la délégation de l'UE au Togo, M. Nicolas Berglanger-Martinez et de l'ambassadeur du Danemark au Togo, M. Tove Degnol.

Faustin LAGBAI

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AVIS DE CONVOCATION

CORLAY - TOGO SA

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de votre société qui se tiendra le **27 Octobre 2016 à partir de 15 heures, à l'hôtel SARA-KAWA**, à Lomé, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Rapport du Conseil d'Administration sur la réduction du Capital Social**
- 2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du Capital Social**
- 3. Vote des résolutions**

Les actionnaires peuvent assister personnellement à l'assemblée générale ou se faire représenter par tout mandataire de leur choix, muni de la formule de pouvoir dûment complétée et signée qui est tenue à leur disposition au siège social de la société.

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, les documents relatifs à cette réunion sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais requis.

Le président du Conseil d'Administration

CINQ JOURS DE DEBATS LORS DES SIDE EVENTS

Des pistes de solutions pour booster l'économie bleue

Les activités parallèles organisées dans le cadre du sommet de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritimes, pour approfondir les thèmes à débattre lors du sommet, ont connu leur épilogue, vendredi, sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé. Pendant cinq jours, plus de 120 experts mondiaux, dont 80 % africains, ont mené des débats intéressants et cruciaux sur l'avenir de l'économie bleue du continent.



Experts et personnalités diverses à la cérémonie de clôture.

Les océans et les mers représentent une ressource inestimable pour l'Afrique. Assurer leur sécurité et un développement responsable est au cœur des préoccupations du continent. Aussi, le village des partenaires, établi sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé a-t-il accueilli ces side events pour échanger et débattre de manière approfondie, des thèmes au programme de la rencontre des Chefs d'Etat africains. L'objectif a été de réunir les meilleurs spécialistes du monde maritime engagés pour le continent, permettre les échanges d'expériences entre les différents acteurs du monde maritime et de proposer des pistes de réflexion sur les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2050. Quatre thématiques ont été retenues : « *lutte contre la piraterie maritime et autres trafics* », « *économie bleue* », « *enjeux de la sécurité et sûreté maritimes* » et « *gouvernance maritime et échanges en matière judiciaire et de police* ». Des menaces multifformes auxquelles sont confrontés les espaces maritimes et côtiers africains ont aussi retenu l'attention des conférenciers.

En tête d'affiche des conférenciers de renommée internationale, MM. Carlos Lopes, secrétaire exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Madi Hamada, secrétaire général de la Commission de l'Océan indien et des personnalités politiques

de haut niveau telles que l'ancien Premier ministre du Bénin, Lionel Zinsou et Vincent Bouvier, secrétaire général de la Mer de France.

Au total, quinze conférences ont rassemblé 350 personnes, en moyenne à chaque séance, avec certains pics à près de 500 participants. Deux mots sont revenus de façon récurrente, à savoir : « *dialoguer et coopérer* ».

L'appui de la communauté internationale nécessaire

Des leçons tirées de ces débats, on retiendra que les actions à mener concernent avant tout les Africains et nécessiteront l'appui de la communauté internationale. Pour cela, il faut instaurer la sécurité qui reste un aspect préalable à tout développement et les experts recommandent la maîtrise des espaces maritimes, des ports jusqu'en haute mer et ce, de manière pérenne. Il est également impérieux d'engager des mesures à terre pour le renforcement de la lutte en haute mer, ce qui suppose une mise en place d'institutions solides, avec une gestion transparente des flux financiers.

Il urge également de trouver le moyen de contrecarrer l'acquisition des matériels et armes pour la piraterie et de prévenir la paupérisation des populations du littoral, et par voie de conséquence, de lutter contre l'insécurité maritime.

L'économie bleue englobe aussi la pêche y compris celle illicite, la protection de l'environnement et des ressources

marines. Pour venir à bout de ce fléau qu'est le pillage et la pollution des ressources de la mer, il est nécessaire de mettre en œuvre des accords internationaux globaux permettant une connaissance du flux des poissons pêchés et leur traçabilité. Il a été, par ailleurs, relevé que l'environnement est menacé, d'où la nécessité de se doter de stratégies adéquates pour agir en cas de catastrophes. Néanmoins, des actions de sensibilisation peuvent être posées pour amener l'Homme à limiter les dégâts. Il est vrai que des efforts en matière de formation des ressources humaines maritimes se font, cependant, il serait souhaitable, selon les experts, de les étendre aux acteurs maritimes pour mieux coordonner les activités. Au demeurant, une coopération interétatique est préconisée pour tirer meilleur parti des mers et océans de l'Afrique.

Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, présent à la cérémonie de clôture de



Le ministre Dussey (2^e de la droite) à la clôture des side events. On reconnaît (1^{er} à droite) le ministre français de la Défense, Jean-Yves le Drian.

ces side events, a félicité le chef de l'Etat et l'Union Africaine pour l'organisation remarquable de ce sommet de Lomé. Sommet organisé par les Africains pour les Africains et qui a eu le mérite de réunir des chefs d'Etat pour parler de stratégie et de sécurité maritimes, avec à la clé, la signature d'une charte. « *C'est une forme d'ambition, d'affirmation et d'anticipation et l'UE et la France se trouvent à vos côtés pour assurer la lutte contre l'insécurité maritime. Et ma présence ici veut signifier que la France poursuivra cet engagement qui est le nôtre* », a souligné le ministre français. Pour lui, l'insécurité maritime entraîne celle alimentaire et freine le développement économique des pays africains. C'est pourquoi, ce problème concerne, non seulement, les pays maritimes, mais aussi, ceux de l'hinterland. Ainsi, face à cette situation, il faut des solutions interconnectées qui reposent sur deux piliers à savoir la confiance et la coopé-

ration sur la base de la complémentarité et un partage maximum d'informations. Pour sa part, la France sera au rendez-vous en contribuant au réseau d'information, de la communication et par son soutien à l'architecture ainsi que par la présence militaire pour permettre la sécurisation en même temps que le transfert de compétences, a conclu le ministre Jean-Yves le Drian.

Les résultats des travaux à la hauteur des objectifs assignés

En clôturant les travaux de ces side events, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, Pr Robert Dussey a, au nom du président de la République, exprimé sa gratitude à tous les participants qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette rencontre. « *Vous avez été, chers participants et il faut s'en féliciter, après des jours de travail acharnés à travers des panels, des tables rondes*

et autres expositions très enrichissantes, à la hauteur des responsabilités à vous confiées et le succès qu'ont connu vos travaux en est une preuve tangible », a-t-il souligné.

En effet, a dit le ministre Dussey, de la problématique de la lutte contre la piraterie maritime, en passant par l'économie bleue et la gouvernance, les discussions ont permis de dégager les conclusions auxquelles viendront s'ajouter les décisions des chefs d'Etat et de gouvernement, afin de faire de la mer et des océans, une priorité pour les gouvernants.

L'enjeu de cette rencontre, a rappelé le ministre, est la signature de la Charte. La signature de cette Charte ouvrira la voie à une prochaine et ultime étape qui est celle de sa soumission au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'elle soit adoptée, a-t-il ajouté.

Blandine TAGBA-ABAKI
Yankolina M. TINGAENA
Mélissa BATABA

Gouvernance maritime et échanges en matière judiciaire et de police

« *La gouvernance maritime et échanges en matière judiciaire et de police* », a été la dernière thématique débattue vendredi dans le cadre des side events.

Trois panels à savoir : « *Introduction des problématiques de gouvernance (dont les questions de financements)* », « *Droit et régulation de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique* » et « *Coopération*

interétatique et échanges en matière de sécurité et de sûreté maritimes » ont meublé les débats. Il en ressort la nécessité pour les Etats de coopérer et d'échanger les informations pour lutter ensemble contre

les fléaux qui minent le secteur maritime.

Dans le panel introductif sur les problématiques de gouvernance dont les questions de financement, il était question de montrer le mode de gouvernance

convenable pour assurer une bonne coordination des initiatives en matière de sécurité et sûreté maritimes au niveau, aussi bien, des Etats que de l'UA. La seconde préoccupation

(Suite P. 16)

Gouvernance maritime et échanges en matière judiciaire et de police

(Suite de la P. 15)

était la recherche des financements innovants susceptibles de garantir les ressources pérennes pour le financement des services dont ont besoin les différents métiers de la mer. Pour une efficacité avérée, le mode de gouvernance ainsi que les financements innovants recherchés doivent fonctionner selon un mode de gestion proche du privé, conforme aux critères internationaux, dans un souci de transparence et d'obligation de rendre compte, bien que les institutions à mettre en place soient l'émanation des Etats. Les débats ont abouti à une convergence de vues, notamment sur le bilan des enjeux, avec les conventions existantes à remettre à jour et l'optimisation du partage d'informations en matière de gouvernance maritime. Une meilleure coordination entre les organismes qui foisonnent a été relevée. Il est aussi im-

portant d'investir dans les infrastructures, il ne suffit pas de les exploiter. Car, l'exploitation entraîne la responsabilité. Il convient aussi de cotiser et de s'investir davantage dans la gouvernance maritime du continent, d'asseoir des pistes de coopération. Par ailleurs, les organisations maritimes nationales devaient converger en une agence panafricaine avec des agences régionales. Il urge également d'opter pour une fusion et une remontée des informations ainsi qu'une intégration pour une meilleure gouvernance.

Sur les mécanismes de financement, les débats ont relevé la nécessité de création de mécanisme de financement optimal. Il est important de créer des fonds judiciaires, en vue de régler les problèmes d'immigration, la crise en RCA, et autres problèmes liés à la sécurité maritime.

Le patriotisme continental a été recomman-

dé aux entreprises africaines qui investissent dans le maritime. Sur le calendrier des décisions, la balle est laissée dans le camp de l'UA, en vue de trouver des solutions concrètes, dans l'urgence.

L'adoption d'un corpus juridique, une alternative salubre

Plusieurs partages d'expériences et un débat fructueux autour du droit et régulation de la sécurité et de sûreté maritimes en Afrique ont fait l'objet du 2^e panel « *Droit et régulation de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique* ».

Les points de vue ont convergé sur l'importance pour chaque Etat de disposer d'un continuum des corpus juridiques internes et de ratifier aussi les accords internationaux pour une harmonisation légale, afin de poursuivre les délinquants. Pour cela, il est demandé à chaque Etat d'asseoir une volonté politique.

Par ailleurs, une bonne coordination internationale et une homogénéité des corpus juridiques sont également indispensables, pour éviter que les activités illégales trouvent une échappatoire.

Des débats, il ressort également qu'il faut compléter les structures de gouvernance par un organe de pilotage technique. A cet effet, la mise en place d'un secrétariat permanent technique pourrait permettre de suivre la mise en œuvre et la conduite de travaux concrets interétatiques. Cependant, il faudrait conduire ces travaux de façon concrète et en s'entourant de garantie. Pour ce faire, il urge de s'interroger sur le meilleur moyen d'associer tous les acteurs sur les modalités des phases et sur la systématisation des audits extérieurs.

Au demeurant, les experts ont évoqué un intérêt de faire le bilan des enjeux sur la thématique, d'élaborer les pistes de coopération et

les stratégies de partage d'informations. Ils ont relevé la nécessité d'associer tous les acteurs impliqués.

La coopération, un soubassement

Le dernier panel de la journée a eu pour thème « *Coopération interétatique et échanges en matière de sécurité et de sûreté maritimes* ».

Il a été relevé que la piraterie, les trafics, l'environnement ou la pêche appellent un besoin de collecte, de fusion et d'échanges de l'information maritime, en vue d'une intervention rapide et efficace. Si des actions ont été conduites dans le domaine par les autorités nationales et les organisations régionales, il s'agit, aujourd'hui, de renforcer ces initiatives et d'élargir les différents outils aux autres organes de sécurité.

Les discussions autour du panel ont montré

qu'il faut un partage de l'information, une coopération régionale et continentale, afin d'arriver à une sécurité et à une sûreté maritimes et lutter plus efficacement contre tout type de trafic. L'accent a également été mis sur la crédibilité des Etats à donner l'information juste et, surtout au temps propice. L'un des défis à cette coopération, a relevé le panel, est la barrière de la langue, la rétention d'informations et aussi la méfiance des Etats, les uns vis-à-vis des autres.

Un appel a donc été lancé à tous les Etats de partager les informations, afin que la coopération inter-Etats fonctionne véritablement.

Blandine TAGBA-ABAKI
Mélissa BATABA
Yankolina TINGAENA

EXPO DE MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE MARITIMES

La présidente de la Commission de l'UA au village des partenaires

La présidente de la Commission de l'Union Africaine (UA), Mme Nkosazana Dlamini-Zuma était, jeudi, sur le site du village des partenaires, où elle a visité les stands des exposants. Elle était accompagnée du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, M. Robert Dussey. A chaque étape, Mme Dlamini-Zuma et sa délégation ont reçu des explications sur les produits et services des entreprises exposantes dans le cadre de la sécurité et sûreté maritimes.

Au terme de cette visite, la présidente de la Commission de l'UA a dit être très impressionnée par



Mme N'kosazana Dlamini-Zuma dans un stand d'exposition. (Photo TOUVOR)

les différentes technologies présentées, en matière d'équipement, de surveillance et de sécurité maritimes. « *Nous avons vu cet événement parallèle au sommet extraordinaire de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en*

Afrique. Nous espérons que tout ce que nous voyons ici fera partie de l'exécution de la Charte qui sera adoptée par les chefs d'Etat », a précisé Mme Dlamini-Zuma.

La présidente de la Commission de l'UA a également souhaité qu'à l'avenir « *nous*

voyions aussi beaucoup plus comment utiliser la technologie dans le développement maritime ».

Elle a aussi souhaité l'implication active des femmes dans la sécurité et la sûreté maritimes.

Komla GOKATSE

Façon de parler

HUMOUR

. « *Pour une passoire, ce n'est pas un défaut d'avoir des trous !* » ... Tout est relatif...

. « *Si je préfère les chats aux chiens, c'est parce qu'il n'y a pas de chats policiers* », disait l'écrivain français Jean Cocteau.

CITATIONS

. « *La vie, c'est une belle chanson qu'on doit chanter ensemble, en battant toujours des mains* » (Bernard Dadié, écrivain de Côte d'Ivoire. Extrait de Climbié).

LE SEXE DES MOTS

Equivoque, idole et poste. L'un de ces trois noms a un double genre. Lequel ?

Réponse : Poste.

La poste : administration publique chargée du courrier.

Le poste : emploi professionnel, appareils (poste de radio, de télévision), endroit fixe (poste de commandement), etc.

Une équivoque : situation qui laisse dans l'incertitude.

Equivoque est parfois employé comme adjectif : qui a un double sens.

Une idole : image ou représentation d'une divinité, l'objet d'un culte d'adoration. Au sens figuré, personne qui est l'objet d'une admiration passionnée.



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 07 Octobre 2016

Avis d'Appel d'offres N°01/2016/ANPE/PRMP

Relatif à l'acquisition d'un véhicule pick-up

1. L'Agence Nationale pour l'Emploi a prévu sur son budget, gestion 2016 des fonds afin de financer des acquisitions diverses. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché, objet du présent avis d'appel d'offres.

2. L'Agence Nationale pour l'Emploi sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison dudit véhicule. La destination finale est l'ANPE, après la réception provisoire à la Direction du Garage Central Administratif.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles. Aucune variante ne sera autorisée.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la personne responsable de marchés publics de l'ANPE, au **244 BKK avenue de la chance, à côté de l'ancienne église catholique de Bè Klikamé, Tél. : 22 25 97 77 / 90 03 39 47 B.P. : 4306**

4. Les exigences en matière de qualifications sont :

- être en règle avec l'administration publique en présentant dans l'offre les pièces administratives indiquées au point 11.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années au moins égal à 0,5 fois le montant de l'offre ;
- disposer d'une preuve de facilité de crédit d'un montant au moins égal à 0,5 fois le montant de l'offre ;
- disposer d'un service après-vente ;

- disposer du matériel et des pièces de rechanges requis pour un fonctionnement durable.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la personne responsable de marchés publics de l'ANPE, au **244 BKK avenue de la chance, à côté de l'ancienne église catholique de Bè Klikamé, Tél. : 22 25 97 77/90 03 39 47 B.P. : 4306 LOME-TOGO**
La méthode de paiement sera par espèces contre délivrance d'un reçu.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la personne responsable de marchés publics de l'ANPE, au **244 BKK avenue de la chance, à côté de l'ancienne église catholique de Bè Klikamé, Tél. : 22 25 97 77 / 90 03 39 47 B.P. : 4306 LOME-TOGO**, au plus tard le **27 octobre 2016 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission bancaire d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA et demeurer valide 28 jours après la durée de validité des offres.

8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

9. Les offres seront ouvertes le 27 octobre 2016 en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à 10 h 30 minutes dans la salle de réunion de l'Agence à Klikamé.

Le Directeur Général,

Edmond Comlan AMOUSSOU, M. SC CRHA



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES (OTR)

I- Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

AAO n° 011/2016/OTR/CG/CSG/DAL/DAMP

1. L'Office Togolais des Recettes (OTR) dispose des fonds, au titre de son budget, gestion 2016 afin de financer les travaux d'aménagement et de réhabilitation de certains Bureaux et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du présent Marché de **Travaux d'aménagement et de réhabilitation de Bureaux**, objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

2. L'OTR sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux constitués des quatre (04) lots suivants :

- **Lot n° 1 : Travaux de réhabilitation du poste de douane de Ponio ;**
- **Lot n° 2 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de la Division des impôts du Nord-Ouest ;**
- **Lot n° 3 : Travaux de réhabilitation du bâtiment du contrôle préfectoral des impôts d'Aného ;**
- **Lot n° 4 : Travaux de délimitation du domaine de la Douane de Cinkassé.**

Le délai d'exécution n'excède pas quatre (04) mois. Aucune variante n'est autorisée.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'OTR**, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres en français, de **lundi à vendredi, de 08 h 30 à 11 h 30 mn et de 15 h 00 mn à 17 h 00 mn**, à l'adresse ci-dessous mentionnées :

Siège de l'Office Togolais des Recettes, Commissariat Général, Secrétariat de la Direction de l'Administration et de la Logistique, Porte RI P10 au 41, rue des Impôts BP 20 823 Lomé - Togo, Tél : (228) 22 5314 00
E-mail : otr@otr.tg

Une visite de site est prévue pour chaque lot (site) selon le calendrier ci-après :

Lot n° 1 (Ponio) : le 20/10/2016 à 09 h précises

Lot n° 2 (Impôts Lomé Nord-Ouest) : le 20/10/2016 à 9 h précises ;

Lot n° 3 (Aného)

Lot n° 4 (Cinkassé)

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Les conditions légales de l'entreprise

- La situation financière
- L'expérience de l'entreprise
- La disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise
- La disponibilité du Matériel minimum requis pour l'exécution des travaux (Voir DPAO pour les informations détaillées).

NB : Les entreprises attributaires des marchés publics dont le taux d'exécution n'a pas atteint 70 % ou qui connaissent des difficultés au cours de leur exécution ne sont pas habilitées à soumissionner au présent appel à concurrence.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA. Le paiement s'effectuera en espèces au Secrétariat de la Direction de l'Administration et de la Logistique au Siège de l'OTR, sise au rez-de-chaussée, porte P10 contre une quittance. Le dossier d'appel d'offres sera remis main à main.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Siège de l'Office Togolais des Recettes, Commissariat Général,

BP 20 823 Lomé - Togo, Tél. : (228) 22 53 14 00

Secrétariat Central, Porte R1 P5, au 41, rue des Impôts

au plus tard le **09 Novembre 2016 à 10 h 00 mn TU**. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de :

- **Trois cent mille (300 000) francs CFA pour le lot n° 1 ;**
- **Six cent cinquante mille (650 000) francs CFA pour le lot n° 2 ;**
- **Trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA pour le lot n° 3 ;**
- **Un million trois cent cinquante mille (1350 000) francs CFA pour le lot n° 4.**

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister, à l'adresse ci-dessous indiquée, le **même jour 09 novembre 2016 à 10 h 30 mn, à la Salle de réunion de l'OTR, sise au rez-de-chaussée, porte PO. 1.**

Lomé, le 07 Octobre 2016

La Personne Responsable des Marchés Publics

Philippe Kokou B. TCHODIE

RIPOSTE CONTRE LE VIH/SIDA DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

La synergie d'action sécuritaire recommandée

Sensibiliser les populations à la Résolution 1983 du Conseil de Sécurité et les recommandations de la dernière réunion tenue en marge de celle de Haut niveau à New York. Tel est l'objectif d'un panel de haut niveau animé vendredi sur le thème : « *le VIH/la sécurité et les situations d'urgence humanitaire en Afrique* » dans le cadre des side events sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé. La rencontre a été initiée par le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), en collaboration avec le gouvernement togolais.

On estime, aujourd'hui, que 1,7 million de personnes vivant avec le VIH sont touchées par les urgences humanitaires. Compte tenu de la taille et de l'ampleur de l'impact de ces situations, le nombre de personnes vulnérables au VIH dans ces contextes est estimé à être beaucoup plus élevé. Néanmoins, l'absence de priorité donnée à la lutte contre le VIH signifie très souvent que les personnes touchées par des situations d'urgence sont laissées pour compte dans les réponses au VIH. Face à ce constat, plusieurs recommandations ont été formulées lors de la manifestation parallèle sur le « *VIH et sécurité : passé, présent et futur* » organisée par le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), en marge de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la fin du SIDA qui s'est tenue cette année à New York. L'une de ces recommandations est la nécessité de mettre en place des plateformes de suivi de la mise en œuvre de la Résolution 1983 pour gérer l'impact potentiel des conflits et des urgences avant que de telles situations ne se produisent.

C'est dans ce cadre que l'ONUSIDA a organisé, vendredi, en marge du sommet de l'Union Africaine, le panel de haut niveau sur « *Le VIH, la sécurité et les situations d'urgence humanitaire en Afrique* ». Le panel a été modéré par M. Djibril Diallo, directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'ONUSIDA qui avait à ses côtés, le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Pr Moustafa Mijiyawa, celui de la Planification du Développement, M. Kossi Assimaïdou et diverses personnalités.

La rencontre a permis de sensibiliser les participants à cette résolution mais aussi d'échanger sur les bonnes pratiques et tirer les leçons apprises pour la mise en

œuvre de la Résolution 1983 en Afrique. Plus particulièrement, il s'est agi de voir comment les Etats peuvent s'impliquer dans le processus de la mise en œuvre de la Résolution 1983 et quel peut être le rôle des pays dans la perspective de la fin du SIDA d'ici 2030.

Dans sa présentation, le chef Bureau de la sécurité et des Affaires Humanitaires, ONUSIDA, Genève, M. Mamadi Diakité a relevé que dans le monde, plus de 314 millions de personnes sont affectées dans les situations d'urgence et parmi elles, 1,6 million vivent dans les situations d'urgence et plus d'un million sont affectées par le VIH/SIDA. Le lien entre le VIH et les situations d'urgence, a-t-il précisé, est qu'à travers cette situation de crise, il y a une prolifération d'abus sexuels, les services sociaux ne fonctionnent pas et plus encore la protection qui incombe à la situation des plus vulnérables (femmes, enfants, vieillards, etc.) est méconnue.

Nécessité d'accroître la lutte

C'est pourquoi les Nations Unies ont multiplié les recommandations et résolutions pour lutter contre le phénomène. L'ONUSIDA a, à cet effet, mené plusieurs actions, entre autres, faciliter des campagnes d'information de VIH comme élément essentiel de tout le dispositif sécuritaire et surtout dans toutes les situations d'urgence, développer un partenariat entre toutes les agences sous-régionales ou régionales pour que la question ou la dimension du VIH ne soit pas occultée à travers les différents sommets.

La directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le Désarmement en Afrique (UNREC), Mme Olatokunbo Ige, a ensuite présenté « *la circulation illicite des armes : un défi pour la protection des femmes contre les violences sexuelles au sein des missions de*



M. Djibril Diallo et le ministre Mijiyawa (respectivement 2^e et 3^e de la gauche) lors de la rencontre. (Photo TOUVOR)

maintien de paix en Afrique ».

Dans les pays en crise, a-t-elle dit, la plupart des armes circulent librement et on ne peut pas les tracer. Et, ce sont ces armes que les violeurs utilisent pour menacer leurs victimes et ce sont le plus souvent la frange des populations civiles les plus vulnérables. Aujourd'hui, a-t-elle souligné, les défis auxquels est confronté le maintien de la paix sont, entre autres de consolider la paix, désarmer, démobiliser et réhabiliter les ex-combattants et surtout intégrer les maladies endémiques et le VIH/SIDA par la sensibilisation dans les opérations de maintien de paix.

La directrice régionale de l'UNREC a par ail-

leurs, rappelé quelques-unes des actions menées en faveur des victimes de viol ou autres abus. Mme Ige a conclu ses propos par quelques pistes de réflexion : adopter une approche centrée sur la prévention du VIH et le traitement du SIDA au sein des services d'ordre et des opérations de paix de l'ONU, mener une évaluation des risques sécuritaires relatifs au VIH/SIDA et à la violence sexuelle dans les environnements de maintien de la paix.

Le Commissaire Paix et Sécurité de l'Union Africaine, M. Smail Cherqui, pour sa part a relevé que le SIDA mine le développement des Etats africains. L'UA, a-t-il dit, est reconnaissante à tous les partenaires qui

convergent leurs efforts vers la lutte contre les maladies infectieuses. Il a réitéré la disponibilité de la Commission à accompagner toutes les initiatives.

Le Togo félicité

Plusieurs pays ont ensuite partagé leurs expériences soit en tant que pays abritant une mission de paix ou en tant que pays contributeurs de troupes au sein des opérations de maintien de paix.

A cette occasion, le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Pr Moustafa Mijiyawa a relevé l'adhésion des Forces Armées Togo-laises à la lutte contre le VIH/SIDA en leur sein avec la mise en œuvre d'un programme ayant

permis de réduire de 70 % l'incidence du VIH dans ce groupe.

« *Le thème du sommet illustre très bien l'impérieuse nécessité d'une approche holistique de la maladie, tant dans sa genèse que dans les mesures destinées à remédier* », a-t-il souligné.

De son côté, le directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'ONUSIDA, M. Djibril Diallo a félicité le Togo pour ses efforts : « *L'ONUSIDA voudrait continuer à faire du Togo son îlot d'espoir, un exemple qui peut être montré à travers le monde comme un pays qui va très rapidement atteindre les objectifs fixés* ».

« *Le pays vise actuellement à atteindre 60 % de son objectif d'ici 2020 et l'objectif de l'ONUSIDA est de le pousser très dur à atteindre 90 % d'ici 2030* », a-t-il souligné.

M. Djibril Diallo a remercié le chef de l'Etat pour ses réalisations au Togo et pour être le champion au niveau de ses pairs des autres pays pour accélérer le processus d'atteinte des objectifs 90 90 90.

Mélissa BATABA
Komla GOKATSE

La société **COMPUTER PLUS+** est à la recherche d'un (e) :

COMMERCIAL(E)

Rattaché(e) au Responsable, vous avez pour objectif de fidéliser la clientèle visitée, de développer le chiffre d'affaires et la marge de votre secteur, et de prospecter de nouveaux clients. Expérience réussie de plus de 2 ans, avec connaissance de l'environnement informatique.

Envoyez votre CV et Lettre de motivation à :

recrutement@computerplusafrique.com

Façon de parler

DES MOTS ET DES ANIMAUX

Anguille

Par sa forme allongée, ce poisson d'eau douce ou de mer appelée aussi congre, rappelle le serpent. Sa peau visqueuse symbolise la dissimulation, la ruse, la tromperie.

Filer, s'échapper comme une anguille : être insaisissable, vif et habile.

Souple comme une anguille : très mince, très souple.

Il y a anguille sous roche : l'affaire n'est pas claire, il y a un problème, une tromperie.

Ecorcher l'anguille par la queue : commencer par où il faudrait finir, s'y prendre de travers.

Et enfin ce vieux proverbe : Quand on serre trop l'anguille on la laisse partir. En exigeant trop, on finit par tout perdre...

ELIMINATION DE GAZ HFC, TRES POLLUANTS POUR LA PLANETE

Un accord international adopté samedi à Kigali

Près de 200 pays réunis au Rwanda ont approuvé samedi, à Kigali, un accord de réduction des gaz hydrofluorocarbures (HFC), extrêmement polluants pour la planète.

Cet accord sur l'élimination progressive des hydrofluorocarbures (HFC), des gaz utilisés dans les réfrigérateurs et autres climatiseurs se sont révélés extrêmement nocifs pour le climat.

Selon le ministre rwandais des Ressources naturelles, M. Vincent Biruta, « L'amendement et les décisions sont adoptées », à l'issue d'une session plénière.

Ainsi, les pays développés, comprenant les Etats-Unis et la plupart des pays d'Europe, s'engagent à diminuer l'usage

des HFC de 10 % d'ici 2019. Les deux autres groupes, représentant les pays en développement, devront geler leur utilisation des HFC d'ici 2024 ou 2028, avant de réduire progressivement leur consommation.

« C'est une grande victoire pour le climat, nous avons fait un pas important en vue de concrétiser les promesses formulées à Paris en décembre » lors de la COP21, a notamment déclaré le Commissaire Européen au Climat Miguel Arias Canete, cité dans un communiqué.

La plupart des pays étaient prêts à diminuer leur production et utilisation de HFC, des alternatives existant déjà, sous forme d'hydrocarbures, de dioxyde de carbone, d'ammoniac, d'eau ou d'hydrofluoroléfinés (HFO).

Les HFC sont utilisés depuis les années 1990 en remplacement des CFC (Chlorofluorocarbures), principaux responsables de la destruction de la couche d'ozone. Mais s'ils sont bons pour l'ozone, ils se sont révélés désastreux pour le climat. D'où l'idée, lancée dès 2009, d'un amendement au Protocole de Montréal pour leur suppression.

Présents également dans certains aérosols ou pour la fabrication de mousses isolantes, les HFC sont de redoutables Gaz à Effet de Serre (GES), ceux dont les émissions augmentent le plus vite, à un rythme de 10-15 % par an.

(AFP, Reuters)

ALLEMAGNE / Angela Merkel boucle sa semaine africaine en recevant le président nigérian

La semaine diplomatique largement consacrée à l'Afrique de la chancelière allemande a pris fin vendredi. Angela Merkel s'est rendue au Mali, au Niger et en Ethiopie. Elle a ensuite reçu à Berlin le président tchadien Idriss Déby mercredi dernier et son homologue nigérian Muhammadu Buhari vendredi.

A nouveau, la lutte contre le terrorisme et la crise migratoire figuraient au cœur de cette rencontre.

La chancelière a plaidé particulièrement pour une aide donnant une perspective à ceux qui veulent fuir leur pays, mais aussi insisté sur le rapatriement des réfugiés dont la demande d'asile a été rejetée. C'est le cas de 92 % des Nigériens en Allemagne.

Angela Merkel a aussi évoqué, comme au Mali notamment, la lutte contre le terrorisme et salué les efforts du Nigeria pour combattre Boko Haram.

« Il faut souligner que la mission internationale

engagée contre Boko Haram a déjà enregistré des succès importants. Je tiens à remercier le président nigérian pour sa résolution dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité », a-t-elle déclaré.

Le président Muhammadu Buhari a également souligné les succès enregistrés : « Boko Haram a perdu en importance. Vous savez sans doute que 21 jeunes filles qui étaient entre leurs mains ont été libérées hier. Mais une centaine d'autres sont encore retenues par les terroristes quelque part dans la région du lac Tchad ».

L'Allemagne abritera le G20 l'an prochain et Angela Merkel veut faire de l'Afrique une priorité de sa présidence. Une conférence sur les investissements, notamment dans les transports et l'énergie, est prévue.

(AFP, RFI)

CRIMES DE GUERRE EN CENTRAFRIQUE

Le gouvernement annonce l'ouverture imminente à Bangui d'un tribunal pénal spécial

Un tribunal pénal spécial sera bientôt opérationnel à Bangui pour statuer sur les crimes de sang commis lors des violences enregistrées en République Centrafricaine (RCA) depuis 2013, date de la prise du pouvoir de l'ex-coalition rebelle de la Séléka, annoncent les autorités.

Le projet, en gestation depuis 2014, est soutenu par les Nations Unies, qui avaient elles-mêmes créé une commission d'enquête internationale pour examiner ces crimes. C'était l'objet d'une visite à Bangui au cours de la même année de Fatou Bensouda, la procureure de la Cour Pénale Internationale (CPI) basée à la Haye (Pays-Bas), à la demande de Catherine Samba Panza, alors présidente de transition. « La Cour pénale spéciale sera opérationnelle dans les deux semaines à venir, avec la nomination des juges », a affirmé Théodore Jousso, ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aviation civile et du Désenclavement, porte-parole du gouvernement, présent lors d'une rencontre des partenaires techniques et financiers de la RCA tenue mercredi dernier, à Yaoundé, au Cameroun.

C'est une juridiction mixte, composée de juges centrafricains et étrangers. Financée par les Nations Unies, elle est inspirée du modèle du Tribunal Pénal Inter-

national sur le Rwanda (TPIR), qui avait été créé à Arusha (Tanzanie) pour statuer sur les crimes commis lors du génocide rwandais de 1994.

La RCA est plongée dans la violence après l'offensive lancée fin 2012 par l'ex-alliance de la Séléka dirigée par l'ex-chef de l'Etat par intérim Michel Djotodia contre le régime de François Bozizé, renversé le 24 mars 2013, en dépit d'un accord de partage du pouvoir conclu deux mois auparavant à Libreville (Gabon) sous les auspices de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Un long conflit armé, qui se fait toujours ressentir, a par la suite opposé l'extrémité à dominance musulmane aux milices chrétiennes anti-Balakas, fidèles au dirigeant déchu, faisant émerger un climat de tensions entre les deux blocs socioculturels du pays, notamment la majorité chrétienne et la minorité musulmane.

Les Nations Unies estiment à 10.000 le nombre de personnes en majorité civiles tuées lors de cette

crise sans précédent.

Parallèlement à la Cour pénale spéciale, le pouvoir du président Faustin Archange Touadéra examine aussi la mise en place d'une « commission vérité, réconciliation et réparation », inspirée, quant à elle, du modèle d'un organe similaire créé par l'Afrique du Sud pour panser les plaies de l'apartheid après l'accession au pouvoir de Nelson Mandela en 1994.

Les autorités de la République Centrafricaine (RCA) ont également annoncé hier, que plus de 6.000 ex-combattants centrafricains ont choisi de déposer les armes au profit d'une reconversion socioprofessionnelle en acceptant de se faire identifier par les organes chargés de l'exécution du programme de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DRR), mis sur pied par le gouvernement avec l'appui des Nations Unies, en vue de la restauration de la paix et de stabilité dans le pays.

(XINHUA)

CRISE POLITIQUE AU BURUNDI

Le Conseil de sécurité inquiet de l'absence de progrès

Le Conseil de sécurité s'est déclaré vendredi, inquiet de la situation politique au Burundi, en particulier de l'absence de progrès pour mettre en œuvre sa résolution 2303, adoptée en juillet cette année.

Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont, une nouvelle fois, demandé à toutes les parties prenantes au Burundi d'éviter toute action qui menacerait la paix et la stabilité dans le pays et fragiliserait le dialogue inter-burundais.

Le Conseil de sécurité a demandé au conseiller spécial du secrétaire

général pour la prévention des conflits (y compris au Burundi), Jamal Benomar, qui a fait un exposé de la situation devant le Conseil lors de consultations à huis-clos jeudi, de se rendre au Burundi pour rencontrer, notamment les autorités au sujet de la mise en œuvre de la résolution 2303.

« Les membres du Conseil de sécurité ont demandé au gouvernement du Burundi de faire progresser sa coopération avec le Conseiller spécial pour développer, de manière consensuelle, un plan et un calendrier pour

la mise en œuvre de la résolution, et de continuer à coopérer étroitement avec l'équipe des Nations Unies sous la responsabilité du Conseiller spécial en vue de parvenir à un règlement pacifique de la crise », a souligné le Conseil de sécurité dans sa déclaration à la presse.

Les membres du Conseil ont appelé les Etats de la région à contribuer à une solution pacifique à la crise au Burundi. Ils ont également exprimé leur préoccupation à propos de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays.

Ils ont regretté la décision prise par le Burundi de suspendre toute coopération et collaboration avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), qui fournissait une assistance technique depuis 1995 pour renforcer l'Etat de droit. Ils ont souhaité qu'une solution rapide soit trouvée par le dialogue entre le HCDH et le gouvernement permettant au HCDH de reprendre ses activités.

(XINHUA)

AT PRESIDENTIAL PALACE IN LOME

Central African Prime Minister Sorandji and UEMOA Commission Chairman Soumaré called on President Faure Gnassingbé

The Head of State, Faure Essozimna Gnassingbé granted audiences to two personalities at the Presidential Palace in Lomé last Thursday. They included the Central African Prime Minister, Mr. Mathieu Simplicie Sorandji and the West African Economic and Monetary Union (UEMOA) Commission Chairman, Mr. Cheikh Hadjibou Soumaré. They arrived in Togo within the framework of the African Union (AU) Extraordinary Summit

on Maritime Safety, Security and Development in Africa. They took advantage of their stay in Togo to call on President Faure Gnassingbé to whom they expressed their congratulations on the organization of such an important event concerning the African continent.

In his answer to the queries of journalists at the close of the audience, Mr. Sorandji said to have called on the Togolese Head of State to congratulate him and transmit to him

a message from the President of Central African Republic. He precised that their talk revolved around the socio-political situation in his country. He added to have felt President Faure Gnassingbé's solidarity with the Central African people through his advice.

As for the UEMOA Commission Chairperson, Mr. Cheikh Hadjibou Soumaré, he stated to have highly commended the Head of State on the holding of the AU Summit in

Lomé, as well as his strategic vision aiming at ensuring maritime safety and security to enable Africa to derive more profits from the assets and advantages of the seas and oceans. He added he updated the Togolese Leader on the UEMOA activities and thanked him for supporting him during the five years spent at the head of the UEMOA Commission.

**Célestine
Tanty AGBONON**

AU SUMMIT ON MARITIME SECURITY IN LOME

Deputy Prime Minister of Somalia welcomed in Lomé last Thursday

The Togolese Prime Minister, Dr Komi Selom Klassou welcomed the Deputy Prime Minister of Somalia, Mr. Mohamed Omar Arteh last Thursday. The latter arrived in Lomé within the scope of the African Union (AU) Extraordinary Summit on Maritime Safety, Security and Development in Africa.

During a short pause at the VIP lounge of the airport, Mr. Arteh stated to be happy to attend the

high-level Summit upon which the future of Africa depends as to the efficient management of its seas and coasts. According to him, Somalia has the longest coast in Africa, and therefore, is interested in the Summit for its own benefit and that of the entire continent. The goals of the Summit, he stressed, are highlighted in the Lomé Charter submitted by Togo.

C.T.A

AU Executive Council thoroughly examined the Charter on maritime security

The AU Draft Charter on Maritime Security and Safety was thoroughly examined during the extraordinary session of the AU Executive Council at Radisson Blu 2 Février Hotel on Thursday. The review put an end to the series of alterations and recommendations made before submitting the Charter to Heads of State and Government for adoption on Saturday.

After the AU Permanent Representatives Committee on Tuesday, it was the turn of the AU Executive Council to examine and finalize Lomé Draft Charter on Maritime Security and Safety and Development in Africa. The Charter is aimed at protecting seas and oceans in Africa.

During the session held at Radisson Blu 2

Février Hotel, the Serving Chairman of the AU Executive Council, Mr. Moussa Faki Mahamat, Chadian Minister of Foreign Affairs, said that Africa is faced with several challenges and threats to the maritime domain. He also recalled the different regional and continental initiatives like the 2050 Africa's Integrated Maritime Strategy (2050 AIM

Strategy) for sustainable economic development. Mr. Mahamat then spoke of the devastating consequences of maritime piracy in the Gulf of Guinea and Gulf of Aden on the African and global economy and security. For him, the adoption of the Charter will enable to join hands to overcome the scourge.

The AU Commission

Chairperson, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, recalled the importance of maritime routes, in goods transposition and trade. She also mentioned the economic potential of the maritime domain, quoting the promotion of blue economy. According to her, the concept of maritime security and safety perfectly meets the efforts of African Leaders

to guarantee prosperity and peace on the continent. In this perspective, the Chairperson of the AU Commission emphasized the numberless beneficial effects of seas and oceans on lives in Africa. Altogether, fishing contributes to ensure food security for over 200 people and feed millions. Thirty-eight African countries are coastal or islands,

hence the need for Africa to protect her maritime domain and her riches for sustainable development in key areas like energy, tourism, industry, logistics, insurance, fishing... in order to eliminate poverty. She ended her speech by making recommendations for including growth.

Clotilde KPARESSI

ANNONCE LEGALE

FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST - GARI S.A.

Société Anonyme de droit togolais avec Conseil d'Administration au capital de 12.954.500.000 F CFA.

Etablissement Financier n° T 0076T

R.C. Lomé n° 2654

Siège social : 68, Avenue de la Libération, Immeuble BOAD, Lomé Togo

Avis de convocation d'une Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Les actionnaires du Fonds GARI, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 12.954.500.000 FCFA ayant son siège à Lomé, et immatriculée au Registre du Commerce de Lomé sous le numéro 2654, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **31 octobre 2016 à 14 h 30 mn** au siège de la BOAD à Lomé, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1- Démission du Commissaire aux Comptes DELOITTE, nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau co-Commissaire aux Comptes suppléant.
- 2- Pouvoirs pour l'accomplissement des dépôts et formalités légales.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 1- Changement de dénomination sociale.
- 2- Mise à jour des statuts.
- 3- Pouvoirs pour l'accomplissement des dépôts et formalités légales.

Les textes de résolution à soumettre à l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée et de prendre part aux différentes délibérations avec autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sur simple justification de son identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration



Votre visibilité Internet par la plateforme VisionAfrique. Envoyez le fichier du flyer (jpg/pdf) à secni07@visionafrique.com, OU au WhatsApp 9297 0250; OU amenez vos flyers à SECNI Sarl, 101 ave Jean-Paul II, Immeuble Valken'S, Nukafu. Offre gratuite 15 jours sans engagement.

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Section I. Avis d'Appel d'Offres Ouvert (A.A.O.O)

N° 001/2016/METFP/PRMP/PMFP-PSP/USCP

Lomé, le 13 octobre 2016

Objet : AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Réf. : Projet de Modernisation de la Formation Professionnelle au Togo en Partenariat avec le Secteur Privé (PMFP-PSP)

1. Le Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a obtenu des fonds sur le budget national de l'Etat, Gestion 2016 afin de financer la contrepartie de l'Etat au coût du Projet de Modernisation de la Formation Professionnelle en Partenariat avec le Secteur Privé (PMFP-PSP), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché relatif à la **fourniture de matériels, consommables et matières d'œuvres aux Centres Régionaux de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (Maritime et Kara) ainsi qu'au Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Sokodé.**

2. Le Ministère chargé de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle, agissant pour le compte du Projet de Modernisation de la Formation Professionnelle en Partenariat avec le Secteur Privé (PMFP-PSP) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des matériels, consommables et matières d'œuvres. Le marché est constitué en un lot unique et sans variante. Les fournitures sont à livrer au CRETFP Maritime à Lomé, au CRETFP Kara à Kara et au LETP Sokodé à Sokodé dans un délai de livraison d'un (1) mois.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité

de Suivi et de Coordination du Projet de Modernisation de la Formation Professionnelle en Partenariat avec le Secteur Privé (PMFP-PSP), 09 B.P. : 9060 Lomé, sise au Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI), non loin de la société SOTOTOLES, Tel. : (+228) 23 35 33 42 e-mail : uscp_togo@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse susmentionnée tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures le matin et l'après-midi de 15 heures à 17 heures.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- les conditions financières de l'entreprise et
- la capacité technique et l'expérience de l'entreprise (Voir les DPAO pour les informations détaillées).

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de vingt cinq mille (25.000) francs CFA à l'adresse sus indiquée. La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé main à main.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle à l'adresse suivante : « *immeuble des 4 ministères* », quartier administratif, 01 B.P. : 95 Lomé-Togo ; Tél. : (+228) 22 21 54 97, au plus tard le **16 novembre 2016** à 09 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant d'un million (1.000.000) francs CFA.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **16 novembre 2016 à 09 h 30** dans la salle de réunion de la Direction des Affaires Communes du Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Gnamine Mguéta S. AGAREM

La Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE

CREDIT IDA N°57350-TG

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT-SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

ELABORATION DU PLAN D'ACTION POUR L'APPUI AU SECTEUR DE L'EDUCATION AU NIVEAU DE LA FACULTE DES SCIENCES (ELABORATION D'UN CAHIER DES CHARGES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CURRICULUMS DE GEOLOGIE MINIERE ET DE CHIMIE ANALYTIQUE AU DEPARTEMENT DE GEOLOGIE ET DE CHIMIE A LA FACULTE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITE DE LOME AU TOGO)

AMI N°008/MME/PRMP/UEP-PDGM/16 du 13/10/16

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le coût du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un contrat en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'appui au secteur de l'éducation au niveau de la Faculté des Sciences (élaboration d'un cahier des charges pour le développement des curriculums de géologie minière et de chimie analytique au département de géologie et de chimie à la faculté des sciences de l'université de Lomé).

2. Les services attendus du consultant concernent :

Phase I :

- Un rapport sur l'analyse des opportunités et faiblesses des formations offertes par la FDS ;
- Une évaluation de l'offre de formation académique dans les universités de la sous-région et analyse du potentiel de partenariats ;
- Une évaluation du curriculum proposé par la FDS et une proposition de formations spécialisées pour préparer des professionnels du secteur minier et pour améliorer la qualité de l'instruction ;

Phase II :

- Une proposition d'outils et des équipements d'étude et d'enseignement appropriés aux formations proposées ;
- Une proposition actualisée du curriculum des filières Géologie minière et Chimie
- Des projets de TDR (actualisation du curriculum et appui à la formation professionnelle) ;
- Une proposition d'un système de suivi et évaluation du soutien à la FDS et d'un plan de travail budgétisé.

La mission est prévue pour une durée totale de quatre (04) hommes/mois. Le délai de réalisation des prestations est estimé à environ **deux (2) mois**. Le délai d'exécution court à compter de la date de notification du contrat approuvé. .

3. Le consultant individuel doit avoir un niveau minimum de BAC+8 (PhD) en éducation, droit, gestion d'administration, sciences sociales et/ou économiques, sciences fondamentales ; Avoir une connaissance approfondie du système universitaire togolais et celui des pays de la sous région (Afrique de l'Ouest Francophone et/ou Anglophone) ; Avoir une connaissance approfondie du secteur minier et des activités connexes ; Avoir une expérience en ingénierie de la formation sera un atout ; Excellentes qualités de communication et de rédactions

4. L'UEP/PDGM, invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations qu'ils disposent des qualifications requises et d'expérience pertinente pour exécuter ces services. Les critères de sélections sont les suivants :

- Qualifications et années d'expérience du consultant, **25 points** ;
- Expériences du consultant dans la connaissance du système universitaire togolais et/ou celui des pays de la sous-région, **40 points** ;
- Expérience du consultant dans le secteur minier et des activités connexes ; **35 points.**

5. Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et références les plus adéquates pour l'exécution de la mission. Ce consultant sera invité à soumettre une proposition technique et financière, puis à négocier le contrat.

6. L'attention des consultants intéressés par la mission doit également porter sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque Mondiale : sélection et emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Janvier 2011 (révisé en juillet 2014) (Directives de Consultants) qui décrit les politiques de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêts (ci-joint).

7. Un Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de Sélection de consultant individuel spécifiées dans les Directives de Consultant ci-dessus citées.

8. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi à **vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heure locale)**.

9. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être fournies en trois (3) exemplaires dont un original. L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **sélection d'un Consultant en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'appui au secteur de l'éducation au niveau de la Faculté des Sciences. A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le 14/11/2016 à 10 heures précises, heure locale/T.U à l'adresse suivante :

Rue des Hydrocarbures en face de Air Liquide

Numéro de bureau : Secrétariat de la PRMP Porte N° 105 Ville : Lomé ; Pays : TOGO

Numéro de téléphone : (00228) 90 91 87 90 / 90 04 30 14 Email : pdgm.mme@gmail.com

Les manifestations d'intérêt peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus.

N.B. : seul le consultant retenu sera consulté.

Lomé, le 13/10/16 La PRMP

Lidaouessodjolo BATCHASSI

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

Lomé le 10 octobre 2016

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE, DE L'ARTISANAT,
DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

Projet d'insertion professionnel des jeunes artisans

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE
D'OUTILLAGE AUX JEUNES ARTISANS FORMÉS EN
ENTREPRENEURIAT EN 2016

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (A00) N° : 001/MDBAJEJ/PAIPJA/2016

1. Le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, dispose de ressources sur le Budget de l'Etat, Gestion 2016 afin de financer la mise en œuvre du Projet d'insertion professionnelle des jeunes artisans. Il entend utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture d'équipements et d'outillage aux jeunes artisans formés en entrepreneuriat en 2016.

2. Le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison, en lot unique, d'équipements et d'outillage de mécanique à deux roues, de coiffure dame, de soudure, de menuiserie bois, de Broderie, de couture, de Tapisserie, de cordonnerie, de menuiserie Aluminium et Kits pour assainissement. Les équipements et outillage seront livrés au cabinet du ministère du Développement à la Base.

Le délai d'exécution du marché ne pourra excéder un (01) mois à compter de la date de notification de l'approbation de marché. Les variantes ne seront pas autorisées.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **M. Yawotse VOVOR**, Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base, e-mail : mindevbasemarches@outlook.fr et

prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA 1 B.P. : 1299 Lomé 1 -Togo, Tél. : 22 61 40 07 de **08 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.**

5. Les exigences en matière de qualification sont :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise et ;
- l'expérience de l'entreprise.

« Voir les DPAO pour les informations détaillées ».

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à **titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA** à l'adresse ci-après : Secrétariat du Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA 1 B.P. : 1299 Lomé 1 -Togo, Tél. : 22 61 40 07. Le DAO sera remis main à main aux candidats.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après suivante : **Comptabilité du Ministère du Développement à la Base sise à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017** au plus tard le **09 novembre 2016 à 15 heures 30 T.U.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées,

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission (garantie bancaire) d'un montant de : **deux millions (2 000 000) Francs CFA.**

9. Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **09 novembre 2016 à 16 heures 00 T.U.** à l'adresse suivante : **Salle de réunion du Ministère du Développement à la Base sise à la villa N° 37 de la cité OUA.**

Le Responsable des Marchés Publics

Yawotse VOVOR

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE



Banque Africaine de Développement
Fonds Africain de Développement

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FISCALE (PAGFI)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN
INTERCONNEXION ET TELECOMMUNICATION

Date de lancement de l'Avis : 13 Oct. 2016

Date de clôture de l'Avis : 28 Oct. 2016

AMI N° 023 / 2016 / OTR / CG / PAGFI / RPM

N° du projet: P-TG-KFO-008 / N° du don FAD : 5900155009751 / N° du prêt FAD : 5900150000701

1-Le présent avis à manifestation d'intérêts fait suite à l'avis général de passation de marchés AGPM N°011/2016/OTR/CG/PAGFFRPM du 06 juin 2016, publié le 08 juin 2016 dans le quotidien national Togo-Presse, et le 10 juin 2016 sur le site web du groupe de la Banque Africaine de Développement

2- Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un financement au titre de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT) à travers le Fonds Africain de Développement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGFI), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat d'assistance technique pour l'interconnexion et télécom.

3 - Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Etude, analyse de l'infrastructure réseau existant et proposition d'une architecture réseau

- Définition des politiques d'administration et de maintenance du réseau

- Elaboration des termes de référence pour la réalisation de l'interconnexion de tous les sites de l'OTR

- Appui à la mise en œuvre de l'interconnexion, du réseau global de l'OTR et de sa sécurité -

Suivi des travaux d'interconnexion.

4 - L'Office Togolais des Recettes agissant en qualité d'organe d'exécution du projet invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services

décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008 révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection sera la sélection au moindre coût.

6- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables **de 08 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00 (heure locale) du lundi à vendredi.**

7- Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français en ne dépassant pas 50 pages et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 28 Oct. 2016 à 10 h 00 heure**, locale et porter expressément la mention

«**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN INTERCONNEXION ET TELECOM**»

A l'attention de :

Monsieur le Commissaire des Services Généraux, Personne Responsable des Marchés Publics Office Togolais des Recettes, Commissariat Général 41, Rue des Impôts, 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO Tél.: (+228) 22 53 14 00 - E-mail : hdjobo@otr.tg et hamevoh@otr.tg

Fait à Lomé, le 11 Octobre 2016

La Personne Responsable des Marchés Publics

Philippe Kokou B. TCHODIE

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE L'ENTRETIEN ROUTIER

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER

Campagne 2016

Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AAOIO)

TRAVAUX URGENTS D'ELIMINATION DES POINTS CRITIQUES SUR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Date : 20 septembre 2016

AAOIO N° 1219/MIT/CAB/SG/PRMP/DGTP/DER

Financement : Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) Gestion 2016

1. Le Ministère des Infrastructures et des Transports dispose des fonds de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER), afin de financer l'entretien annuel du réseau routier (campagne 2016), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés à conclure dans le cadre du présent Avis d'Appel d'Offres. Le Ministère des Infrastructures et des Transports, sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation, des travaux urgents d'élimination des points critiques sur le réseau routier national.

2. Ces travaux sont répartis en cinq (05) lots comme l'indique le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Répartition des lots

N° lot	Désignation du tronçon	Long (Km)	Région concernée	Nature des travaux	Délai d'exécution
1	Rues connexes à la RN 5 (Camp d'Adidogomé) et voie d'accès à la gare routière d'Agbalépédogan	1,1	Maritime	Reprofilage, rechargement et construction d'ouvrage hydraulique	4 mois
2	Aného - Aklakou	22	Maritime	Grosses réparations, resurfacement, réparations localisées et point à temps	
3	RN 1 (Carrefour CEET de Sokodé) - Préfecture de Tchaooudjo	0,5	Centrale		
4	RN 1 (Lycée moderne de Kanté) - Carrefour RN 40	1,2	Kara	Reprofilage, rechargement et construction d'ouvrage hydraulique	
5	Barcoissi - Nambouéssou ; Ghangou - Camp Nioupourma et Tantigou - Karsome	5,5	Savanes		

Les quantités sont consignées dans les cadres de devis quantitatifs et estimatifs joints au Dossier d'Appel d'Offres.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les entreprises peuvent soumissionner à tous les lots. Cependant, il ne pourrait être attribué qu'au plus un (01) lot à un soumissionnaire.

Les attributions seront faites selon la combinaison la plus avantageuse pour l'autorité contractante.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures TU et de 15 heures à 17 heures TU, à l'adresse ci-dessous :

Ministère des infrastructures et des Transports

Direction Générale des Travaux Publics

Direction de l'Entretien Routier

Avenue Sarakawa a, BP 335, Lomé-Togo

Bâtiment annexe, 1^{er} étage,

Tél. : 22 23 13 86/85/66 et 22 20 89 27

Adresse électronique : dgtpogo@laposte.tg

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- l'expérience de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise ;
- la disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux ;
- la disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise ;
- la méthodologie d'exécution des tâches.

Voir les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) pour les informations détaillées.

NB : Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de tenir compte du plan de charge des soumissionnaires dans les travaux similaires par rapport au délai d'exécution pour valider ou rejeter l'offre, d'un potentiel attributaire.

Les documents relatifs aux chantiers en cours de réalisation figurant dans le plan de charge des soumissionnaires devront être attestés par les maîtres d'ouvrages.

A cet effet le candidat est tenu de présenter dans son offre :

- la liste des chantiers en cours d'exécution avec les taux d'avancement physique et la fin des délais contractuels ;
- le personnel clé affecté sur lesdits chantiers conformément aux contrats et
- les matériels affectés sur lesdits chantiers conformément aux contrats.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement en liquidité d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA**, à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Infrastructures et des Transports

Direction Générale des Travaux Publics

Direction de l'Administration et des Finances

Avenue Sarakawa, BP 335, Lomé-Togo

2^e étage, porte 208 Tél. : 22 23 14 89/85

7. Les offres devront être soumises par main à main contre récépissé à l'adresse suivante :

Personne Responsable des Marchés Publics

Secrétariat de la Direction des Affaires Communes

Ministère des infrastructures et des Transports

Avenue Sarakawa, BP 335, Lomé-Togo

Bâtiment annexe 2^e étage, porte 206

Tél. : (228) 22 23 14 27

au plus tard le **15 novembre 2016 à 8h 15 TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée ; la soumission des offres par tout autre moyen se fait au risque et péril du candidat.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (caution bancaire suivant le modèle joint). Les montants de la garantie de soumission fixés pour chaque lot sont indiqués dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : Montant de la garantie de soumission par lot

Désignation des lots	1	3 ; 4 et 5	2
Montant de la garantie de soumission (F CFA)	500 000	3 000 000	4 000 000

La garantie de soumission et l'attestation de capacité financière d'un groupement d'entreprises doivent être au nom du groupement qui a soumis l'offre.

9. Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence ; des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **15 novembre 2016 à 8h 30 min TU** à l'adresse suivante :

Commission de Passation des Marchés Publics

Ministère des Infrastructures et des Transports

Salle de réunion de la Direction Générale des Travaux Publics

Avenue Sarakawa, BP 335, Lomé-Togo

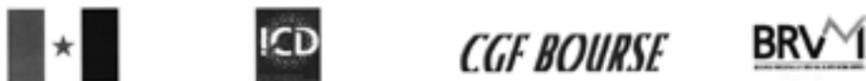
Le Ministre des Infrastructures et des Transports

Ninsao GNOFAM

**PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT
«SUKUK ETAT DU SENEGAL 6,25 % 2014 - 2018»**

L'Etat du Sénégal, la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement, La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) CGF BOURSE et la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)** portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt **«SUKUK ETAT DU SENEGAL 6,25 % 20142018»**, admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mardi 18 octobre 2016**.

«Un placement innovant, sûr et rentable»



**PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT
«SUKUK ETAT DU SENEGAL 6 % 2016 - 2026»**

L'Etat du Sénégal, la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement, TAIBA Titrisation, la Banque Islamique du Sénégal (BIS), la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) CGF BOURSE et la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)** portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt **«SUKUK ETAT DU SENEGAL 6 % 2016-2026»**, admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mardi 18 octobre 2016**.

«Un placement alternatif fiable et profitable»



**PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT
«SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2016 - 2023»**

L'Etat de Côte d'Ivoire, la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement, TAIBA Titrisation, la Banque Islamique du Sénégal (BIS), la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BNI FINANCES et la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)** portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt **«SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023»**, admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mardi 18 octobre 2016**.

«C'est le moment idéal pour investir en Côte d'Ivoire»



**PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT
«SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2015 - 2020»**

L'Etat de Côte d'Ivoire, la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement, la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BNI FINANCES, et la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)**, portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt **«SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2015-2020»**, admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mardi 18 octobre 2016**.

«Côte d'Ivoire, la destination idéale pour des investissements productifs»



AVIS DE DECES

Le chef du canton de Baga (préfecture de Doufelgou)
 Le chef coutumier des ressortissants de Kiriga à Lomé
 Le président de l'amicale des ressortissants de Kiriga à Lomé
 Les familles Koukoura, Koulaka et Tchédre Koukoura de Gohourni, Baga et Lomé
 Les familles Hlondo, Lumon et Adu du Ghana
 La famille Atama Kamaga à Lomé et Sokodé
 Le secrétaire général du Syndicat National des Couturières et Tailleurs du Togo (SYNCTATO) et le Bureau Exécutif National M. Koulaka Sambara Germain, ses frères et sœurs, son épouse et leurs enfants
 M. Koukoura Makouma, ses frères et sœurs, son épouse et leurs enfants
 Mme Atama Gama Badera, chef de la famille Atama Kamaga
 M. Kamaga Nambé et sa famille à Lomé
 M. Atama Gama Dadjama et sa famille à Lomé et Sokodé
 Mlle Ako Nabi Christelle, styliste modéliste à Lomé
 Mlle Atama Gama Hoo-dii étudiante à l'UL
 Les familles parentes, alliées et amies
 Profondément touchés par les diverses marques de sympathie d'affection et de soutien que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher et regrettée fille, épouse, mère et sœur :



TCHEDRE KOUKOURA Bakomna
Jeanne
 épouse **ATAMA GAMA**
 Styliste Modéliste
 Directrice de **LAÏPA MODA**
 Présidente de la Commission Nationale
 Chargée d'Organisation, de Formation
 et de projets du SYNCTATO
 Survenu le lundi 10 octobre 2016 au
 CHU Campus à Lomé l'âge de 50 ans.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux Obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSEQUES

Vendredi le 21 octobre 2016

18 h 00 – 20 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte maison Laipa Moda à Aflao Avédji (Vessomé) 5^e rue à gauche après le feu tricolore de Sito Avédji en allant vers la pharmacie Apollon

Samedi le 22 octobre 2016

06 h 0 – 08 h 00 : Exposition du corps à la maison mortuaire

08 h – 09 h 00 : Cérémonie funéraire suivie de l'inhumation au cimetière de Wonyome
 Les salutations d'usage seront reçues au cimetière après l'enterrement

Maison mortuaire : Maison Laipa Moda à Aflao Avédji (Vessomé) 5^e rue à gauche après le feu tricolore de Sito Avédji en allant vers la pharmacie Apollon.

Façon de parler

Des mots et des fautes

En français une **alternative** offre le choix entre deux solutions. Il est donc incorrect de dire «*l'autre alternative*» quand il s'agit du second terme de l'alternative.

Ainsi le choix entre le train et l'avion constitue une alternative et non deux. Et si les chemins de fer sont en grève, l'avion ne représente plus alors «*une alternative*» mais une **solution de rechange** si l'on avait d'abord envisagé de prendre le train.

Se souvenir : **alternative**, choix entre deux solutions possibles et pas une de plus !... ni de moins.

PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT «SUKUK ETAT DU TOGO 6.5 % 2016 - 2026»

L'Etat du Togo, la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement, TAIBA Titrisation, la Banque Islamique du Sénégal (BIS), la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) TOGO et la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)** portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt «**SUKUK ETAT DU TOGO 6,5 % 2016-2026**», admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mardi 18 octobre 2016**.

«Investir dans le développement du Togo»



COMMUNIQUE DE PRESSE

RESULTATS DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU BENIN DU 13 OCTOBRE 2016

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 13 octobre 2016, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin, l'émission d'Obligations Assimilables du Trésor à 5 ans portant sur un montant de 40 milliards. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Bénin, en conformité avec la stratégie à moyen et long termes de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances.

L'appel d'offres, lancé le 06 octobre 2016, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission

Montant sollicité	:	40 000 millions de F CFA
Nombre de soumissions	:	71
Montant global des soumissions	:	80 068 millions de F CFA Dont 3 050 millions en ONC
Soumissions retenues	:	44 000 millions de F CFA Dont 3 050 millions en ONC
Taux de couverture du montant mis en adjudication	:	200,17 %
Prix marginal	:	9700,0000
Prix moyen pondéré	:	9777,4652
Rendement Moyen Pondéré	:	6,58 %

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Bénin, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union. La prochaine intervention du Trésor béninois sur le marché des titres publics de l'UMOA est prévue le 03 novembre 2016 à l'occasion d'une émission d'Obligations du Trésor sur une maturité de cinq (5) ans.

Fait à Dakar, le 13 octobre 2016

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
 Adrien DIOUF

Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres :
 email : adjudications@umoaititres.org /Tél. : +221 33 839 1010 /Fax : +221 33 839 4557.



LE CABINET TALENTS PLUS CONSEILS recrute pour le FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE) :

UN (01) DIRECTEUR GENERAL (H/F) Réf. : TPC-1016RO1DGFAGACE

Lieu du poste : Cotonou (Bénin)

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur Général est garant de la gestion technique, financière et administrative du Fonds et le représente devant les tiers.

Principales missions et responsabilités :

- Préparer et soumettre à l'adoption du Conseil d'Administration, le budget, les états financiers, le rapport annuel et le plan de développement du Fonds ;
- Assurer la gestion des activités courantes ;
- Doter et optimiser les compétences et motiver le personnel du Fonds, dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'Administration ;
- Mettre en œuvre la politique d'investissement et de gestion des réserves du Fonds ;
- Signer avant sa prise de fonction un contrat de performances suivant la responsabilité du Conseil d'Administration ;
- Mettre en place une stratégie de commercialisation des produits et poursuivre la création de nouveaux produits.

Profil :

Vous avez un diplôme de niveau BAC + 5 dans l'un des domaines suivants : Banque, Economie, Finance, Gestion d'entreprise, Management, Droit des Affaires, Statistiques, Planification, ou Gestion de projets ou équivalent et vous disposez d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle, dont cinq (5) ans au moins à la tête d'une Institution Financière Nationale ou Internationale ou d'une Administration Publique chargée des affaires économiques et financières. Vous êtes âgé de 35 ans au moins à 65 ans au plus au 31 décembre 2016, êtes d'une bonne moralité, êtes physiquement apte à occuper le poste et êtes en position régulière vis-à-vis des lois et règlements de votre pays notamment ceux du Fisc, la Sécurité Sociale et/ou au civique ou militaire. Vous êtes ressortissant d'un des 14 Etats membres à l'exclusion des pays non éligibles (le Bénin, la Centrafrique, le Niger, le Sénégal et le Togo). Vous disposez d'un carnet d'adresses et d'une bonne signature dans le milieu des institutions financières africaines. Vous avez une bonne maîtrise du fonctionnement des fonds de garantie, de l'environnement des Institutions Internationales en général et celles ayant une mission de développement en particulier. Vous maîtrisez le français (parlé et écrit) et une bonne connaissance de l'anglais et/ou du portugais (un atout). Vous avez de solides connaissances en management stratégique, maîtrisez l'outil informatique et les TIC. Vous avez une grande capacité d'analyse, d'organisation, de gestion et êtes doté d'un savoir-faire avéré en matière de négociation avec les partenaires. Vous êtes reconnu pour votre esprit d'initiative, votre sens de l'éthique, de rigueur et de responsabilité. Vous avez des qualités de fédérateur, vous êtes capable d'animer une équipe multiculturelle et de travailler sous pression.

Ce profil est-il le vôtre ? :

Faites-nous parvenir une lettre de motivation datée et signée, une copie certifiée conforme des diplômes et titres, un CV détaillé attestant vos capacités techniques et expériences et précisant les coordonnées des différents employeurs, une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou de la pièce tenant lieu, un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif, un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Les dossiers doivent être envoyés obligatoirement aux adresses suivantes (les deux sont obligatoires et le non-respect sera éliminatoire) :

- 1- Sous pli fermé : à Monsieur le Directeur Général du Cabinet Talents Plus Conseils, C/892-Sikécodji-Fignon, 01 B.P. : 5771 Cotonou (BENIN). Le pli doit porter au verso de l'enveloppe la mention suivante : « **Recrutement du Directeur Général du FAGACE** »

- 2- Par E-mail : **Les dossiers de candidature doivent également être transmis en version électronique (version scannée) par messagerie électronique à l'adresse suivante : recrutementfagace@talentsplusafrique.com ;**

L'avis peut être consulté au siège et sur le site du cabinet Talents Plus Conseils : www.talentsplusafrique.com et sur le site du FAGACE : www.le-fagace.org

Besoins d'informations : (+229) 95 10 91 51 / 97 77 69 79. Cette offre expire le **21 octobre 2016 à 18 h 00**.



COMPAGNIE ENERGIE ELECTRIQUE DU TOGO

Siège social : 426, avenue MAMA Fousséni B.P. : 42 LOME

Standard : 22 21 27 44 / Dépannage : 22 20 82 20 Fax : 22 21 64 98 / NIF : 1000175698 – RCCM : TOGO-LOME 2000 B 0729
Comptes bancaires : UTB n° 32 0497844 004 000 - BIA - TOGO n° 36 712308-33 - BTCI n° 9030 059273 001 25
ECOBANK n° 701 012 14016811 02 - ORABANK n° 402 100 276 20 - BANQUE ATLANTIQUE n° 40020210004

AVIS DE RECRUTEMENT

La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) recrute pour une de ses Directions Opérationnelles ; **UN INGENIEUR CARTOGAPHE**

Le titulaire de ce poste doit être capable (i) de garantir la fiabilité des bases de données des ouvrages de réseau, (ii) de contribuer à la qualité de desserte en électricité en produisant une cartographie des réseaux fiable et complète, (iii) de réaliser la mise à jour des réseaux électriques à l'aide d'applications informatiques spécialisées et (iv) d'assurer la traçabilité des travaux dans les outils de gestion.

MISSIONS ET RESPONSABILITES :

Sous l'autorité du Directeur des Etudes et Projets, l'ingénieur cartographe aura pour mission :

- Administrer la base de données de cartographie numérisée ;
- Maîtriser la conception et l'organisation de documents opérationnels ;
- Produire la cartographie thématique ;
- Extraire et Analyser des données pour aider à la décision ;
- Former et assister dans le domaine de la cartographie et des outils SIG ;
- Editer et Mettre à jour (numérisation) des plans de réseau électriques dans le Système d'Information Géographique (SIG).

➤ PROFIL DU CANDIDAT

• Niveau d'étude

- BAC + 5 en ingénierie de réseau électrique ou équivalent ;
- Master II en Système d'information géographique ou équivalent.

• Compétences requises

- Maîtriser un logiciel de Conception et Dessin assisté par Ordinateur ;
- Maîtrise des outils ESRI : ARCGIS, ARCVIEW, ARCGIS Server... ;
- Maîtriser l'outil informatique notamment le Microsoft Office ;
- Maîtriser d'autres logiciels d'édition et de mise à jour de l'information géographique ;
- Avoir une bonne connaissance des infrastructures de distribution électrique.

• Expérience requises

Justifier d'une expérience de 3 ans dans l'utilisation et la production de données géographiques notamment les données de cartographie numérisée des infrastructures

de distribution électrique.

• Qualités requises

- Avoir une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes
- Etre rigoureux ;
- Disposer d'une bonne moralité et être d'une totale probité morale ;
- Savoir respecter et garder le secret professionnel ;
- Disposer d'un excellent sens relationnel ;
- Etre attentif, respectueux, organisé et autonome ;
- Avoir le goût du travail bien fait et bien soigné.

➤ DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

- Copies légalisées des diplômes ;
- Copies légalisées d'acte de naissance et de nationalité ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une lettre de motivation ;
- Attestation de travail.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. Toute fausse déclaration entraînera le rejet de la candidature ou la rupture du contrat subséquent.

➤ MODALITE DE RECRUTEMENT

- Présélection ;
- Entretien professionnel ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'entretien professionnel.

➤ LIEU ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction Générale à l'adresse suivante : **426, Avenue MAMA Fousséni B.P. 42 LOME.**

Les dossiers seront sous plis fermés avec la mention : **recrutement au poste d'Ingénieur cartographe** au plus tard le 11 Novembre 2016.

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

**PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire DES LOTS
RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°003-PPM 2015/
MEPSFP/SG/PERI 2/SPM du 15/06/2016**

N° 2085 /MEPSFP/PRMP

AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pays : **TOGO**

Nom du Projet : **Projet Education et Renforcement Institutionnel, phase 2 (PERI 2)**

Don IDA : **TF N°018062**

Nom du marché : **DISTRIBUTION DE MANUELS ET GUIDES DE CP1**

Numéro d'identification : **AOR N° 003-PPM 2015/MEPSFP/CAB/SG/UCP-PERI 2/SPM du 15/06/2016**

ALLOTISSEMENT : SIX(6)

NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES : CINQ(5)

NOMBRE D'OFFRES RECUES : VINGT-HUIT(28)

LOT N° 1

Nombre de soumissionnaires : cinq (5)

Nombre de soumissionnaires non retenus : un (01)

N°	Soumissionnaires	Motifs de rejet de l'offre
1	JEAN-CHRIST TRANSPORT	Offre non conforme pour l'essentiel : fausses déclarations et incohérence des mentions faites dans les pièces produites.

Nombre de soumissionnaires retenus : Quatre (04)

Soumissionnaires	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustements	Observations
SKY TRANSACTION & CONNEXES	13 048 333	12 395 916	Offre conforme pour l'essentiel
CIP-AFRIQUE	15 238 050	17 980 899	Offre conforme pour l'essentiel
E.CO.B Sarl	6 950 517	8 201 610,06	Offre conforme pour l'essentiel
DELTA INTERNATIONAL GROUP	20 841 720	24 593 230	Offre jugée conforme pour l'essentiel

Nom de l'attributaire provisoire : ECOB Sarl

MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 8 201 610

LOT N° 2

Nombre de soumissionnaires : cinq (5)

Nombre de soumissionnaires non retenus : un (01)

N°	Soumissionnaires	Motifs de rejet de l'offre
1	JEAN-CHRIST TRANSPORT	Offre non conforme pour l'essentiel : fausses déclarations et incohérence des mentions faites dans les pièces produites.

Nombre de soumissionnaires retenus : Quatre (04)

Soumissionnaires	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustements	Observations
SKY TRANSACTION & CONNEXES	8 215 986	7 805 187	Offre conforme pour l'essentiel
CIP-AFRIQUE	16 562 520	19 543 774	Offre conforme pour l'essentiel
E.CO.B Sarl	6 302 959	7 437 491	Offre conforme pour l'essentiel
DELTA INTERNATIONAL GROUP	16 194 464	19 109 468	Offre conforme pour l'essentiel

Nom de l'attributaire provisoire : SKY TRANSACTION & CONNEXES

MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 7 805 187

LOT N° 3

Nombre de soumissionnaires : cinq (5)

Nombre de soumissionnaires non retenus : un (01)

N°	Soumissionnaires	Motifs de rejet de l'offre
1	JEAN-CHRIST TRANSPORT	Offre non conforme pour l'essentiel : fausses déclarations et incohérence des mentions faites dans les pièces produites.

Nombre de soumissionnaires retenus : Quatre (04)

Soumissionnaires	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustements	Observations
SKY TRANSACTION & CONNEXES	6 127 385	6 868 798	Offre conforme pour l'essentiel
CIP-AFRIQUE	15 336 720	18 097 330	Offre conforme pour l'essentiel
E.CO.B Sarl	6 280 752	7 411 287	Offre conforme pour l'essentiel
DELTA INTERNATIONAL GROUP	12 050 280	14 219 330	Offre conforme pour l'essentiel

Nom de l'attributaire provisoire : SKY TRANSACTION & CONNEXES

MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 6 868 798

LOT N° 4

Nombre de soumissionnaires : cinq (5)

Nombre de soumissionnaires non retenus : un (01)

N°	Soumissionnaires	Motifs de rejet de l'offre
1	JEAN-CHRIST TRANSPORT	Offre non conforme pour l'essentiel : fausses déclarations et incohérence des mentions faites dans les pièces produites.

Nombre de soumissionnaires retenus : Quatre (04)

Soumissionnaires	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustements	Observations
SKY TRANSACTION & CONNEXES	15 035 728	14 280 942	Offre conforme pour l'essentiel
CIP-AFRIQUE	30 478 890	35 965 090	Offre conforme pour l'essentiel
E.CO.B Sarl	10 815 090	12 761 806	Offre conforme pour l'essentiel
DELTA INTERNATIONAL GROUP	18 287 334	21 579 054	Offre conforme pour l'essentiel

Nom de l'attributaire provisoire : ECOB Sarl

MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 12 761 806

LOT N° 5

Nombre de soumissionnaires : Quatre (4)

Nombre de soumissionnaires non retenus : un (01)

N°	Soumissionnaires	Motifs de rejet de l'offre
1	JEAN-CHRIST TRANSPORT	Offre non conforme pour l'essentiel : fausses déclarations et incohérence des mentions faites dans les pièces produites.

Nombre de soumissionnaires retenus : Trois (03)

Soumissionnaires	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustements	Observations
SKY TRANSACTION & CONNEXES	6 096 802	6 804 248	Offre conforme pour l'essentiel
CIP-AFRIQUE	17 116 580	20 197 564	Offre conforme pour l'essentiel
DELTA INTERNATIONAL GROUP	10 533 280	12 429 270	Offre conforme pour l'essentiel

Nom de l'attributaire provisoire : SKY TRANSACTION & CONNEXES

MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 6 804 248

LOT N° 6

Nombre de soumissionnaires : Quatre (4)

Nombre de soumissionnaires non retenus : un (01)

N°	Soumissionnaires	Motifs de rejet de l'offre
1	JEAN-CHRIST TRANSPORT	Offre non conforme pour l'essentiel : fausses déclarations et incohérence des mentions faites dans les pièces produites.

Nombre de soumissionnaires retenus : Tois (03)

Soumissionnaires	Montant en HT à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustements	Observations
SKY TRANSACTION & CONNEXES	3 094 760	3 469 226	Offre conforme pour l'essentiel
CIP-AFRIQUE	8 111 160	9 571 160	Offre conforme pour l'essentiel
DELTA INTERNATIONAL GROUP	10 274 136	12 123 480	Offre conforme pour l'essentiel

Nom de l'attributaire provisoire : CIP-AFRIQUE

MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 9 571 160

Fait à Lomé, le 12 octobre 2016
La Personne Responsable des Marchés Publics



LE FONDS GARI EST DESORMAIS MEMBRE DU GROUPE AFRICAN GUARANTEE FUND

Chaque jour en Afrique, des milliers de PME transforment positivement la vie des populations et font bouger les lignes.

Modernisation des exploitations agricoles, acquisition de matériels de production, développement des énergies renouvelables sont autant de projets qu'elles font financer par leurs banques.

Pour contribuer efficacement à faire de cette dynamique un levier de développement, African Guarantee Fund (AGF) partage les risques liés au financement des PME que prennent les Institutions bancaires et renforce leurs capacités dans la gestion de leur portefeuille.

Résolument tourné vers l'avenir, AGF a fait le choix de la croissance externe.

En acquérant le fonds Gari en décembre 2015, AGF consolide sa présence en Afrique de l'Ouest afin d'être encore plus proche de ses partenaires.

Gari
Garantie des Investissements
en Afrique de l'Ouest



AFRICAN GUARANTEE FUND
A Guarantee For Africa Growth

INGLRETIUS HQ Office
C/o Conseller Ltd
4th Floor Les Jamaica Building
Vieux Conseil Street, Port Louis
Mauritius

KENYA Office
7th Floor Mayfair Centre
Ralph Bunch Road, Upper Hill
P.O. Box 57795 00200 Nairobi
Kenya

TOGO Office
68, avenue de la Libération,
Immeuble BOAO
B.P. 985 Lomé
Togo

Ministère des Poste et de
l'Economie Numérique



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCTROI DE LICENCES A DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET AU TOGO

AMI N° 0003-2016/MPEN/CAB/PRMP du 07/10/2016

I. CONTEXTE :

Dans sa vision de développement du secteur de l'économie numérique, le Togo porte une attention particulière au développement du marché de l'internet et ambitionne de faire passer l'accès au haut débit d'un statut de produit de luxe à celui de bien de grande consommation. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette vision, plusieurs projets de grande envergure ont été lancés, dont certains sont en cours de finalisation. Il s'agit notamment de la construction d'un « **data center** » qui vise à favoriser le développement de contenus numériques locaux, la mise en place d'un point d'échange internet (IXP), le déploiement, dans le cadre du projet E-Gouvernement, d'un réseau fibre optique de plus de 250 kilomètres dans la ville de Lomé.

Pour capitaliser sur ces projets, renforcer la concurrence sur ce segment de marché, améliorer la qualité de service, et surtout, permettre aux consommateurs togolais d'avoir le choix entre plusieurs fournisseurs de services Internet, l'Etat du Togo a décidé d'attribuer deux (2) nouvelles licences pour la fourniture de services d'accès internet. Les services visés recouvrent les services d'accès Internet au niveau national, la fourniture de liaisons, la fourniture d'adresses IP, la fourniture de services Internet, la location d'infrastructures, les services d'accès à travers des Hotspots (Wi-Fi) ainsi que des services à valeur ajoutée.

II. OBJECTIFS :

- Objectif général :

De manière générale, ce projet aidera l'Etat du Togo dans sa volonté de transformer le paysage actuel de l'internet en un marché réellement concurrentiel au profit des usagers et du secteur, et contribuera à :

- capitaliser sur les projets en cours de mise en œuvre (Point d'Echange Internet, Centre d'Hébergement qui sera géré dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP), réseau de fibre optique E-Gouvernement accessible aux fournisseurs d'accès internet, etc.) ;
- renforcer la concurrence ;
- renforcer les investissements réalisés dans le secteur ;
- créer un environnement propice pour accompagner le positionnement du Togo comme hub logistique et bancaire dans la sous-région : et ;
- favoriser le développement de nouvelles offres innovantes (le très haut débit à domicile) ainsi que des offres personnalisées permettant d'accroître la compétitivité des entreprises installées au Togo.

- Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt :

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à une présélection des personnes morales intéressées à exploiter un réseau de télécommunications pour la fourniture de services d'accès à internet au Togo.

Afin de permettre aux opérateurs intéressés et présélectionnés au terme de leur manifestation d'intérêt de présenter, dans une seconde étape, un dossier de candidature assorti d'une offre, un projet de cahier de charges devant être annexé à la licence objet de cet appel à manifestation d'intérêt, pourra être retiré auprès de l'Autorité de régulation.

III. CIBLES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

Cet appel à manifestation d'intérêt vise principalement les entreprises ayant en propre ou avec leurs partenaires, une expérience avérée en matière d'offre de services de télécommunications/TIC et plus particulièrement en matière de fourniture de services d'accès à internet. Les opérateurs déjà titulaires de licences au Togo aux fins d'exploiter des réseaux de communications électroniques ouverts au public ne peuvent se porter, directement ou indirectement candidat à l'attribution de ces licences.

IV. CRITERES D'APPRECIATION DES PROPOSITIONS :

La présélection des opérateurs désireux de participer à la compétition en vue d'obtenir une licence, objet de cet appel à manifestation d'intérêt, se fera essentiellement sur la base de la notoriété et des ambitions librement affichées par les intéressés.

V. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE LA MANIFESTATION D'INTERET :

Toutes les pièces du dossier de réponse au présent appel à manifestation d'intérêt devront être entièrement rédigées en langue française et contenir obligatoirement les éléments suivants :

- l'identification détaillée du soumissionnaire et une présentation de son expérience ;
- la lettre de manifestation d'intérêt, présentant clairement les intentions du soumissionnaire, ses préoccupations et recommandations ;
- les pièces jointes, le cas échéant, permettant de vérifier les déclarations du soumissionnaire.

VI. CALENDRIER DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET :

- Les réponses au présent appel à manifestation d'intérêt doivent être déposées au plus tard **le vendredi 04 novembre 2016** auprès de l'Autorité de Régulation (ART&P) par courrier physique, et accompagnées de documents originaux papier signés. Une version électronique du dossier devra être transmise à l'adresse suivante : licencesfai@numerique.gouv.tg

- La liste des candidats présélectionnés sera définitivement arrêtée le 14 novembre 2016.

- Les opérateurs présélectionnés auront jusqu'au 22 décembre 2016 pour finaliser leur soumission.

Les dossiers incomplets ou tardifs seront rejetés.

- Les dossiers sont déposés aux contacts suivants :

o **Courriel** : licencesfai@numerique.gouv.tg

o **Adresse postale** : Autorité de Réglementation de Poste et de Télécommunications - 01 B.P. : 358 Lomé - Togo ;
Tokoin Tame - SOS Village d'enfants, côté Est.

- Les demandes de renseignements sont adressées par les soumissionnaires à l'adresse e-mail suivante : licencesfai@numerique.gouv.tg.

Pour plus d'informations sur le secteur de l'économie numérique au Togo, veuillez consulter les sites internet de l'Autorité de régulation (www.artp.tg) et du Ministère des Postes et de l'Economie Numérique (www.numerique.gouv.tg).

VII. ANNEXES :

A titre indicatif, une liste d'éléments d'identification du soumissionnaire et un modèle de lettre de manifestation d'intérêt sont proposés en annexe.

- IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :

1. Dénomination de l'entreprise ou du groupement intéressé ;
2. Adresse du siège social de l'entreprise (adresse géographique : ville, quartier, N° d'appartement, code postal) ;
3. Téléphone, Fax, Email, Site internet ;
4. Forme juridique de l'entreprise ;
5. Montant du capital social ;
6. Nom, prénom, fonction, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société du présent appel à manifestation d'intérêt ;
7. Effectif total du personnel permanent ;
8. Chiffre d'affaires annuel des cinq dernières années ;
9. Autres informations d'identification pertinentes.

Cina LAWSONs

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET MANIFESTATION D'INTERET

Je soussigné
(nom, prénom, fonction)
Représentant l'entreprise/le groupement
(nom et adresse)
Vous manifeste l'intérêt de mon entreprise pour être attributaire de la quatrième
(4^e) licence pour laquelle une sollicitation de manifestation d'intérêt a été publiée
le ----- dans le journal ----- pour le(les) lot(s) suivant(s) ----- et vous fait
parvenir ci-joint, toutes les pièces constituant le dossier d'information sur mon
entreprise.
Par ailleurs, trouvez ci-après nos intentions, préoccupations et recommandations
-
-
Dressé par l'entreprise
A -----, le -----

30 ANS
Grace à vous

1986 - 2016

GRANDE RÉCOMPENSE IAEC

Participez à nos concours repartez avec:
des bourses d'études,
des ordinateurs portables,
de divers lots didactiques
et surtout la super PEUGEOT 206 CC cabriolet

CONCOURS DE BOURSE
DATE: 01 OCTOBRE 2016
HEURE: 08H-00

LE SUPER GROS LOT

LICENCE - MASTER - DOCTORAT

UBK

Remise officielle du super gros lot à la nuit de l'intégration
Le 22 Déc 2016 à la Salle FAZAO de l'Hôtel Radisson Blu 2 Février

IAEC AGOE
Prolongement de la route d'Agôè-Assiyèyé dans l'ancien immeuble St Michel avant les rails
BP. 8619 Lomé-TOGO Tél : 22 46 27 34

SIEGE SOCIAL
Quartier Tokoin-Doumassèssè derrière l'Ambassade du Sénégal
BP. 8619 Lomé-TOGO Tél : 22 20 20 91 / 22 20 20 92
www.ubk-univ.com

Secni Sarl
Prestataire Internet VisionAfrique.com

Immeuble Valken's, Quartier Nukafu
Lomé, TOGO.

+228 22 61 71 81
+228 9297 0186 / 96 800 475
contact@visionafrique.com
www.visionafrique.com

Vous commercialisez un produit, un service ?

Il suffit d'un MOT (ou d'un groupe de MOTS) pour que les clients trouvent votre enseigne et vos produits.

Simple, rapide, efficace
(opérationnels en moins de 24h).

VisionAfrique.com :
l'info sur le produit dont le consommateur a besoin (votre info) au moment où il en a besoin.

Design : SMO CONSULTING - 4289 97 34 39 38

BROCHURES EN VENTE A L'EDITOGO

1 -	Code Pénal, Code de Procédure Pénale, Code de Procédure Civile	=	5000
2 -	Nouveau Code des Personnes et de la Famille	=	4000
3 -	Code de l'Environnement, Code de l'Eau, Code Forestier	=	4000
4 -	Code Electoral	=	3500
5 -	Code du Travail	=	3000
6 -	Code de la Santé Publique	=	3000
7 -	Code de l'Enfant	=	2000
8 -	Code des Investissements en République Togolaise	=	2000
9 -	Constitution	=	2000
10 -	Recueil de la Législation Togolaise (1988-1990)	=	1450
11 -	21 ans de la Législation Togolaise (1967-1987)	=	1450
12 -	Accord Politique Global	=	1000
13 -	Dialogue Social	=	1000
14 -	Décentralisation au Togo	=	1000
15 -	Convention Collective Interprofessionnelle	=	1000
16 -	Code de Nationalité Togolaise	=	1000
17 -	Organisation Judiciaire	=	1000
18 -	Code de la Presse	=	1000
19 -	Loi portant protection des personnes en matière du VIH/SIDA	=	1000
20 -	Code de la Route	=	1000
21 -	Charte des Partis Politiques	=	500
22 -	Cour Constitutionnelle	=	500
23 -	Cour Suprême	=	500
24 -	Magistrature	=	500
25 -	HAAC	=	500
26 -	CNDH	=	500
27 -	Statut des Magistrats	=	500
28 -	Accord Cadre de Lomé	=	500
29 -	Carte de Presse	=	500
30 -	Déclaration de Syrte	=	500
Autres documents			
-	Registre de l'Employeur	=	30 000
-	Les Régimes R, C, E, S	=	

AUTRES POINTS DE VENTE

- | | | | |
|---------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| ATOP TSEVIE | ATOP ANIE | KIOSQUE GTA A CÔTE DE LA CNSS | Ets. LE SALUT : SOKODE |
| ATOP NOTSE | ATOP KARA | Ets. TCHAKALA : DAPAONG | Mme SOLANI / SOKODE |
| ATOP ATAKPAME | ATOP NIAMTOUGOU | Mme HOUZOU S/C Hôtel LEOTA-KARA | LIPADOP : TABLIGBO |
| | KIOSQUE ADIDOGOME A CÔTE DU LYCEE | BARLA CACHETTE : SOTOUBOUA | Ets. LE SALUT : BADOU |

Votre abonnement prend fin ?

DÉSORMAIS VOTRE
RÉABONNEMENT

CANAL+

VIA **TMONEY**



✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé



Comment faire ?

Le réabonnement CANAL+ est désormais disponible via TMONEY de TOGOCEL

Composez ***145*6*2#**

Assurez-vous que votre décodeur est allumé avec la carte insérée au moment du réabonnement.

**Grace au TMONEY de TOGOCEL,
le réabonnement CANAL+ est simple et rapide**



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 et ISO 14001



Décès soudain d'Anthony Foley, le monde du rugby sous le choc

Légende du rugby irlandais et entraîneur du Munster, Anthony Foley est décédé à 42 ans dans la nuit de samedi à hier près de Paris. Une disparition soudaine qui a entraîné une vague d'hommages dans le monde du rugby britannique.

62 sélections avec l'Irlande entre 1995 et 2005

de la mort est ouverte et confiée au commissariat de Suresnes», a-t-on ap-



Anthony Foley, la légende du rugby irlandais s'est éteinte.

(dont trois comme capitaine), capitaine du Munster lors de son premier titre européen en 2006 : c'est une figure emblématique du rugby irlandais qui s'est éteinte dans un hôtel de Suresnes (Hauts-de-Seine), où l'équipe du Munster résidait avant son match de Coupe d'Europe contre le Racing 92 dimanche. «Une enquête pour définir les causes

pris de source policière, alors que le Munster, qui a annoncé la nouvelle du décès, n'a évoqué «qu'une mort soudaine».

La disparition soudaine de Foley, robuste numéro 8 qui a fait toute sa carrière au Munster avant d'intégrer son encadrement en 2011, trois ans après sa retraite sportive, a entraîné une vague d'hommages. Le pré-

sident irlandais Michael Higgins a lui regretté le décès «d'une des grandes figures du sport irlandais de l'ère moderne», alors que l'ancien ouvrier international écossais et manager de Glasgow, Gregor Townsend, a évoqué «une journée triste pour le rugby» sur son compte Twitter.

Brett Gosper, le directeur exécutif de World Rugby, la Fédération internationale, s'est lui dit «choqué par la tragique nouvelle à propos d'Anthony Foley. Nos sincères condoléances et pensées à la famille, aux amis et à Munster, de la part de toutes les personnes de World Rugby.» Même regret de la part du président de EPCR, Simon Halliday, organisateur des compétitions européennes.

(AFP)

MOTO/ Marquez, roi de la catégorie reine

Après une année noire, Marc Marquez reprend sa chevauchée fantastique. L'Espagnol a remporté hier au Japon son troisième titre mondial en Moto GP et, à seulement 23 ans, est bien parti pour rejoindre les plus grands pilotes de l'histoire.

Déjà en tête du Championnat avant cette course, Marquez a bénéficié à Motegi d'un concours de circonstances incroyables qui lui a permis de remporter du même coup le Grand prix et la couronne mondiale à trois GP de la fin. Ses deux rivaux pour le titre, la légende italienne Valentino Rossi et un autre Espagnol, Jorge Lorenzo, ont tous deux chuté, à une douzaine de tours d'intervalle.

Certes inattendu à ce stade de la saison (il reste 75 points à distribuer), ce titre est loin d'être une surprise en soi : c'est le troisième de Marquez en quatre ans, après ceux de 2013 et 2014. Toutes compétitions confondues, le Catalan a conquis sa cinquième couronne en six ans. Ses atouts sont nombreux et ses qualités exceptionnelles : du culot dans son pilotage, du charisme, le sens du



Marc Marquez remporte son 3^e titre mondial.

spectacle et un mental de guerrier sous son visage angélique. Autre qualité rare, sa précocité : à 23 ans et 242 jours, il devient le plus jeune triple champion du monde de Moto GP et le plus jeune à compter cinq titres dans trois catégories.

A même pas 24 ans, sa marge de progression comptable est énorme, ce qui le place dans la trajectoire des plus grands. Le grand Giacomo Agostini, qui détient 15 titres de champion du monde (350 cc et 500 cc), le record absolu, a fait ses adieux à la compétition moto à 35 ans et l'Espagnol

Angel Nieto, 13 titres en petites cylindrées, à 39 ans. Mais LA référence du troisième millénaire demeure Valentino Rossi (9 couronnes dont 7 dans la catégorie reine, 500 cc puis MotoGP), qui atteindra en février prochain l'âge canonique de 38 ans.

En attendant de savoir s'il deviendra aussi grand que l'Italien, auquel on l'a souvent comparé, Marquez peut se dire qu'il a trouvé un numéro fétiche, le 5 : cinq titres, 55 victoires dont cinq cette saison.

(AFP)

CYCLISME/ Peter Sagan conserve son titre mondial

Peter Sagan a remporté, hier, le championnat du monde de cyclisme sur route pour la deuxième année consécutive. Ce nouveau sacre vient confirmer l'année exceptionnelle du Slovaque, déjà vainqueur du Tour de France et du championnat d'Europe.

Il est inarrêtable. Hier, Peter Sagan est devenu le sixième homme à réussir l'exploit d'être sacré deux fois consécutivement champion du monde de cyclisme sur route. Le Slovaque conserve donc son maillot arc-en-ciel au terme d'un sprint où il a devancé le Britannique Mark Cavendish et le Belge Tom Boonen. Le premier Français, William Bonnet, a pris la 8^e place de cette course complètement débridée sur le parcours de Doha.

Le premier grand mouvement de ce championnat du monde intervient au kilomètre 80, dans le désert qatarien, lorsque les Britanniques, en collaboration avec les Norvégiens, parviennent à créer une première grosse cassure. Durant une dizaine de kilomètres, ce groupe, où figurent de nombreux

favoris comme Mark Cavendish, le Belge Tom Boonen ou encore Peter Sagan, laisse derrière lui un peloton complètement éparpillé. Sous l'effet des accélérations des Belges notamment, le groupe d'une quarantaine de coureurs qui a fait exploser le peloton rejoint au kilomètre 113 un groupe d'échappés, parti dès l'entame de la course, composé notamment de l'Eyrthéen Nael Berhane, du Marocain Anas Aït el Abdia ou encore du Sud-Africain Nick Dougall. Les trois Africains s'accrochent à ce groupe de tête qui ne sera plus jamais rattrapé.

Durant tout le reste de la course, les Belges impriment le tempo dans le groupe de tête. Si dans les derniers kilomètres, les Néerlandais Niki Terpstra puis Tom Leezer tentent tour



Peter Sagan confirme son titre mondial.

à tour leur chance en solitaire, ils sont finalement repris par le petit peloton. Enfin, dans le sprint final, le Slovaque Peter Sagan fait parler son talent. Le tenant du titre déborde l'Italien

Giacomo Nizzolo sur sa droite et dépasse tous ses adversaires pour remporter un doublé historique.

(Rfi)

Lisez
chaque jour
TOGO-PRESSE

RALLYE/ Sébastien Ogier remporte son 4^e titre de champion du monde

Le Français Sébastien Ogier (VW Polo-R) s'est assuré un 4^e titre consécutif de champion du monde des rallyes en remportant à Salou le Rallye de Catalogne, devant deux pilotes Hyundai, Dani Sordo et Thierry Neuville.

«C'est fantastique. C'était une saison parfaite avec une voiture parfaite toute l'année», a dit Ogier au point stop de la 19^e et dernière épreuve spéciale, après être redescendu du toit de sa Polo-R avec son copilote Julien Ingrassia.

Alors qu'il n'avait qu'un point à marquer pour s'assurer ce 4^e titre à deux manches de la fin de saison, suite à l'abandon samedi de son coéquipier norvégien Andreas Mikkelsen, Ogier a mis un point d'honneur à remporter ce rallye.

Hier, Ogier est parti pour les 62 derniers kilomètres chronométrés avec cinq secondes

d'avance sur Sordo. Il a tout de suite douché les espoirs éventuels du pilote espagnol en signant le «temps scratch» dans l'ES16. Il a ensuite géré son écart avec Sordo dans les trois autres spéciales de la matinée, remportées par un autre pilote VW, le Finlandais Jari-Matti Latvala.

Ogier égale au palmarès du Mondial des rallyes deux légendes finlandaises, Juha Kankkunen et Tommi Mäkinen, et continue la course-poursuite derrière un autre Sébastien, Loeb, neuf fois sacré en WRC.

(AFP)

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT NATIONAL DE D1 – 6^E JOURNEE

Gbikinti cède son fauteuil de leader à l'AS Togo Port

Le championnat national de football de première division a été disputé hier pour le compte de la 6^e journée. A Lomé, l'AS Togo Port a réussi une brillante victoire devant Gbikinti (3-1). Une première défaite de saison pour les Lions de Bassar qui cèdent ainsi leur fauteuil de leader aux Portuaires avec 13 points.

Gbikinti de Bassar a été déséquilibré de son élan par l'AS Togo Port qui lui a arraché son trône de leader après le 3-1 au terme de la 6^e journée. Et pourtant, le club visiteur de Bassar avec son attaquant Talboussouma Panawé ont sonné les premières alertes aux 6^e et 8^e minutes sans concrétiser.

Les Lions de Bassar ont repris plus tard le contrôle du jeu. Mais Gbikinti a été surpris par l'ouverture du score à la 17^e par Bode Abdoul-Sabourh après un bon service de son coéquipier Gazozo Kokou Kpadé.

Le joueur portuaire a réussi à loper le gardien de Bassar sorti de sa cage pour enrayer le danger. D'autres occa-

sions qui ont suivi pour les portuaires, ont été sans succès. Ils ont gardé néanmoins la maîtrise de la partie avec une bonne circulation de balle dans tous les compartiments.

Gbikinti, à force de courir d'après l'égalisation a fini par obtenir un pénalty sur une faute de main à la 40^e mn et transformé par Tchakéï Marouf. La joie de l'équilibre a été de courte durée puisque deux minutes plus tard, les portuaires ont encore trouvé le moyen de refaire la différence par le biais de Hunlede Kissumbo Ayi dans une sorte de cafouillage. Au bout même d'encaisser un 3^e but à la 45^e mn, les Lions de Bassar ont été sauvés de justesse

par la prompte détente de leur portier Bassa-Djéri Sabirou qui a enrayeré le



L'A.S Togo Port, leader provisoire du championnat D1.

danger avant la mi-temps. Huit minutes seulement après la reprise soit à la 53^e, Hunlede Kis-

sumbo Ayi a resurgi sur le côté droit pour battre de nouveau le goal de

complètement sapé le moral du club de Bassar, leader avant la 6^e jour-

succès. Le joueur qui a inscrit un but par match depuis cette nouvelle saison, a été tout simplement en panne offensivement jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre Attiogbé Kuassi.

Siméon EGBADE

Les résultats de la 6^e journée

Agaza # DYTO 0 – 1
 Anges FC # Maranatha 0 – 1
 Semassi # ASKO 2 – 0
 Kotoko # Gomido 0 – 2
 Foadan # Unisport 1 – 0
 Koroki # AS OTR 1 – 0
 AS Togo Port # Gbikinti 3 – 1

Coupe du monde à 48 décision en janvier 2017

Le conseil de la FIFA, réuni à Zurich en Suisse, a décidé que le nouveau format de la Coupe du monde 2026, qui pourrait être élargi à 40 ou 48 équipes, sera décidé lors de la prochaine réunion, les 9 et 10 janvier 2017.

Le président de l'organisation qui gère le football mondial, Gianni Infantino, persiste et signe, la FIFA va organiser un Conseil extraordinaire les 9 et 10 janvier 2017 pour entériner le nombre de pays qui participeront à la Coupe du monde 2026.

Le président de la FIFA Gianni Infantino s'est montré satisfait de l'accueil de sa proposition d'un Mondial à 48 lors du Conseil de l'organisation qui s'est déroulé les 13 et 14 octobre. C'est une décision rapide que veut le président de la FIFA, car il n'attendra pas le congrès prévu en mai à Bahreïn pour concrétiser son premier grand projet. Selon le nouveau format à 48, les 16 sélections victorieuses de leur groupe d'éliminatoires seraient directement qualifiées pour le Mondial. 32 équipes viendraient sur les lieux de la Coupe du monde pour y disputer un barrage et les 16 vainqueurs rejoindraient le tournoi final. L'UEFA, par la voix de son président Aleksander Ceferin, a assuré qu'elle n'était pas opposée à ce nouveau

format élargi.

Le Conseil a également entériné l'organisation du prochain Congrès de la FIFA le 11 mai prochain à Manama au Bahreïn. Gianni Infantino a également rappelé qu'il était favorable à un Mondial «co-organisé» par plusieurs pays car « cela permet de répartir dans plusieurs pays les équipements nécessaires. Nous voulons des équipements durables ». Alors que la procédure d'attribution n'a pas encore été lancée, une candidature conjointe des Etats-Unis, du Canada et du Mexique, ainsi qu'une autre de l'Argentine et de l'Uruguay sont évoquées pour l'édition 2026.

Le Conseil de la FIFA a établi de nouvelles règles quant aux candidatures. Les pays membres des Confédérations qui ont organisé les deux dernières Coupes du monde ne pourront pas postuler à l'organisation du Mondial 2026, c'est-à-dire l'Europe (Russie 2018) et l'Asie (Qatar 2022). Toutefois les nations européennes pourront être retenues si jamais

tous les candidats ne satisfont pas les critères techniques et financiers.

La FIFA va également ouvrir d'ici 2018, onze bureaux régionaux dans le monde afin de répondre aux besoins de ses membres et de contrôler la mise en œuvre de son programme de développement, c'est-à-dire les dépenses. Côté financements, l'instance du football mondial va consacrer 4 milliards de dollars (3,7 milliards d'euros) sur 10 ans au développement du football à travers le monde, en mettant l'accent notamment sur le football féminin, pour augmenter le nombre de joueuses.

La FIFA, en lieu et place de la cérémonie du ballon d'or, va se concentrer sur ses «FIFA Awards» qui seront remis lors d'une cérémonie le 9 janvier à Zurich en Suisse. Ils récompenseront les meilleurs joueurs et joueuses de l'année, les meilleurs entraîneurs dans le football masculin et féminin, ou encore le prix du plus beau but de l'année, le Prix Puskás.

(Rfi)

Tirage N°408 de LOTO KADOO

La LONATO a procédé vendredi au 408^e tirage du jeu Loto Kadoo.

C'est une véritable pluie de gros lots qui s'est déversée sur le pays, vendredi dernier. En dehors de Lomé c'est à Sokodé, Anié, Atakpamé, Tabligbo et Kpalimé que des gagnants de gros lots ont été enregistrés.

Ainsi, les points de vente 1209, 2416, 20428, 20401 et 20024 situés à Sokodé, Anié, et Atakpamé ont recensé respectivement un gros lot de 1.250.000 FCFA, deux gros lots de 1.000.000 F CFA, un lot de 750.000 F CFA et un lot de 500.000 F CFA.

Les villes de Kpalimé et de Tabligbo se sont démarquées par un gros lot de 1.750.000 F CFA, un gros lot de 1.000.000 F CFA, un lot de 750.000 F CFA et un lot de 500.000 F CFA gagnés respectivement auprès des opérateurs 4020, 8021, 40047 et 8043.

Près de 46 millions de Francs CFA ont été remportés en termes de gros lots à Lomé. Cette somme est répartie en trois lots de 500.000 F CFA, douze lots de 750.000 FCFA, onze

gros lots de 1.000.000 FCFA, deux gros lots de 1.250.000 FCFA, deux gros lots de 1.500.000 FCFA, deux gros lots de 1.750.000 FCFA, un gros lot de 2.000.000 FCFA, deux super gros lot de 2.500.000 FCFA, un super gros lot de 3.750.000 FCFA et un maxi gros lot de 4.500.000 FCFA gagnés sur les points

de vente 30022, 50300, 70129, 3438, 5628, 6453, 6919, 30145, 30228, 50335, 60026, 60134, 60245, 90032, 90039, 6145, 6203, 6212, 6309, 6430, 6616, 30233, 30241, 60231, 60347, 90026, 6129, 6621, 6501, 9014, 60, 124, 70141, 50244, 50221, 60325, 30230 et 30223.

RESULTAT

02 07 22 32 82

N° de base : 02

Togo Presse

Directeur de Publication	Rémy Banafey ASSIH
Directeur de la Rédaction	Anoumou KATE-AZIAGLO
Rédacteur en chef	Kossi N'BOUKE
Secrétaire général de la Rédaction	Essohanem ASSOUMATINE
Actualités nationales et Reportages	Komlan Ayodou DENGUEWA
Etranger	Messan GOLI
Sport	Siméon EGBADE
Directeur de la Production et de la Qualité	Kokou HOUÉSSOU
Directeur Commercial	Pizikilé Komi TCHALLA

Edité et imprimé par
 La Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO)
 Tél. : (EDITOGO) 22-21-37-18 / 22-21-61-08
 Fax : (TOGO-PRESSE) 22-22-37-66
 1B.P. : 891 Lomé 1 (TOGO) www.togopresse.tg



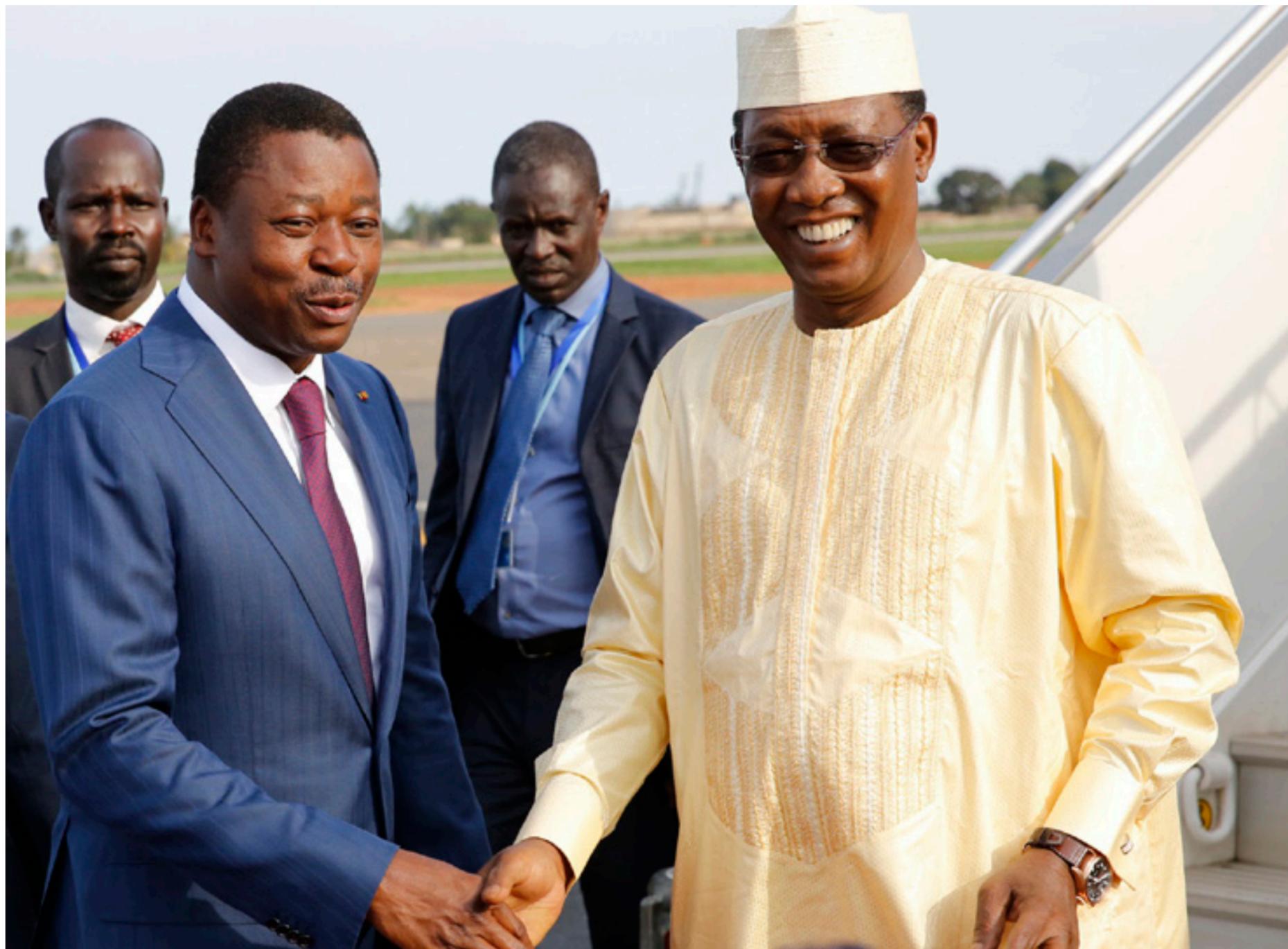


Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine
sur la Sécurité et la Sureté Maritimes et le
Développement en Afrique



LOMÉ, TOGO
DU 10 AU 15
OCTOBRE 2016

Mers et océans,
facteur de
renforcement
de la coopération
entre États



PACK FONXIONARIA



2000 FCFA
par mois

1 compte, 10 privilèges
pour tous les fonctionnaires

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK